

Étude grammaticale d'un texte français antérieur à 1500

Rapport présenté par Nathalie Koble (syntaxe, b ; lexique) ; Pierre Nobel (phonétique et graphies, syntaxe a) ; Christine Ferlampin-Acher (traduction, morphologie et remarques générales).

Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*, édition Mario Roques, Paris, Champion, v. 1459-1496.

I. Traduire le texte du vers 1459 au vers 1474 (4 points)

II. Phonétique et graphies (4 points)

- a) Étudier l'évolution de *o* du latin au français moderne dans **prode* > *preu* (v. 1466) et *cor* > *cuer* (v. 1494).
- b) Étudier la fonction et la valeur de la lettre *s* dans les mots suivants : *oste* (v. 1459), *estoit* (v. 1463), *plest* (v. 1467), *volantiers* (v. 1469), *nes* (v. 1473), *mains* (v. 1477), *mains* (v. 1478), *feisoit* (v. 1481), *preissent* (v. 1482), *eslire* (v. 1490), *beles* (v. 1495), *asanbla* (v. 1496). Mener l'étude jusqu'au français moderne.

2. Morphologie (4 points)

- a) Étudier les adjectifs qualificatifs soulignés selon un classement raisonné.
- b) Donner le paradigme en ancien français de *granz dolçors* (v. 1474). Étudier son évolution jusqu'au français moderne.

3. Syntaxe (4 points)

- a) Étudier le pronom personnel *li* dans le texte.
- b) Étudier la syntaxe du vers *ne puet müer qu'il ne la best* (v. 1468).

4. Lexique (4 points)

- a) Étudier *de bon aire* (v. 1465) et *debonereté* (v. 1486).
- b) Étudier *eslire* (v. 1490).

Remarques générales

La moyenne des copies ayant traité le sujet est de 7,05. Les notes s'échelonnent de 0 à 19. Les copies ayant obtenu 6 et moins (30%) correspondent à des candidats dont la préparation était de toute évidence insuffisante, dans la mesure où les questions étaient en général traitées à partir de vagues connaissances du français moderne, souvent erronées par ailleurs. À l'inverse les copies obtenant plus de 10 (35 %) correspondent à des candidats ayant préparé l'épreuve avec sérieux : en général dans ces copies le sens du texte est compris, le système médiéval est maîtrisé dans ses grandes lignes, et les catégories grammaticales sont en place. Les meilleures copies (3% des copies ont obtenu 16, 17, 18 ou 19) ont réussi à traiter l'ensemble des questions et remplissent parfaitement le contrat.

L'enjeu de l'épreuve d'ancien français est à la fois de tester la capacité des candidats à comprendre la langue d'un texte médiéval (aptitude nécessaire à qui enseigne, à quelque niveau que ce soit, la littérature des siècles anciens aux programmes) et à comprendre le système linguistique de ces textes, son fonctionnement et son évolution jusqu'au français moderne (aptitude nécessaire à qui enseigne la langue française).

Comme l'année passée, l'épreuve d'ancien français présentait, dans la formulation des questions, des aménagements, qui ne modifiaient fondamentalement ni son principe ni le contenu scientifique à maîtriser. L'épreuve d'ancien français visait à la fois à tester la connaissance que les candidats ont du (des) système(s) de la langue au Moyen Âge et de l'évolution de celle-ci jusqu'au français moderne, et leur aptitude à mener une réflexion grammaticale.

Lire les énoncés est nécessaire : la traduction ne portait que sur un extrait : certains candidats, sans réfléchir, ont traduit l'ensemble du texte, et se sont trouvés pénalisés car la durée de l'épreuve (2h30) ne permet pas de perdre du temps. Cependant cette nécessaire rapidité ne signifie pas que les candidats doivent se précipiter et réciter mécaniquement un savoir qu'ils plaqueraient artificiellement sur le sujet. L'épreuve impose de réfléchir, de sélectionner les connaissances, de les classer et de les adapter à l'énoncé. Cette nécessaire réflexion exclut la récitation de fiches apprises superficiellement (pour la traduction, pour le vocabulaire en particulier). Une connaissance mûrie, réfléchie, de la langue française, de ses origines, de son histoire, de l'évolution des systèmes est nécessaire. Le français moderne reste l'horizon vers lequel

tend l'épreuve d'ancien français. C'est pourquoi l'étude du passage de l'ancien français au français moderne occupe une place importante dans le sujet.

I. Traduction

Nous proposons deux traductions possibles, qui rendent compte de la latitude de choix laissée au traducteur :

- Traduction de René Louis (Paris, Champion, 1954)

Erec prend congé de son hôte, car il lui tarde fort d'arriver à la cour du roi. Il se réjouit de son aventure ; et s'il est heureux de son aventure, c'est qu'il a une amie d'une extraordinaire beauté, sage, courtoise et généreuse. Il ne peut se rassasier de la regarder ; plus il la regarde, plus elle lui plaît. Il ne peut se retenir de l'embrasser ; il prend plaisir à s'approcher d'elle et se sent en repos rien qu'à la regarder. Il ne cesse d'admirer sa tête blonde, ses yeux riants et son front clair, le nez, le visage et la bouche, et ce spectacle est pour lui d'une douceur qui touche son cœur.

- Traduction de P. F. Dembowski (Paris, Gallimard, La Pléiade, 1994)

Erec se sépare de son hôte, car il est très pressé d'arriver à la cour du roi. Il est heureux de cette aventure qui lui a mérité une amie d'une beauté extraordinaire, sage, courtoise et bien née. Il ne peut se rassasier de la regarder : plus il la regarde, plus elle lui plaît. Il ne peut se retenir de l'embrasser. À grand plaisir, il s'approche d'elle, il se sent restauré rien qu'à la regarder. Il contemple sa tête blonde, ses yeux rieurs, son front clair, son nez, son visage et sa bouche, et tout ce qu'il voit lui est doux et lui touche le cœur.

Barème et notation : la traduction était notée sur quatre points. Le texte était court : une traduction soignée et rigoureuse était donc attendue. En particulier toute impropriété dans la langue, toute faute de grammaire ou d'orthographe a été pénalisée. À côté de copies catastrophiques (dans lesquels il apparaît que le candidat ne connaissait pas du tout le contexte — l'un ignorait qu'Erec était un homme —), la plupart des traductions étaient correctes et témoignaient d'une relative maîtrise de l'ancien français.

Les diverses fautes ont été sanctionnées selon un barème précis

: contre sens : 0,5 vers faux ou omis : 0,5

faux sens, barbarisme : 0,25

omission d'un mot: 0,25

traduction inexacte: 0,25.

Les choix de traduction particulièrement bienvenus ont été valorisés positivement.

Quelques erreurs fréquentes à éviter :

- les textes médiévaux passent souvent du passé au présent (et inversement) : la traduction doit le plus souvent aligner les temps ;
- conserver les termes médiévaux et adopter un style «troubadour » peu approprié (« son chef blond »).

II. Phonétique et graphie

a) Étudiez l'évolution de *o* du latin au français moderne dans **prode* > *preu* (v. 1466) et *cor* > *cuere* (v. 1494).

Les correcteurs ont constaté, avec satisfaction, un net progrès dans le traitement de la question de phonétique. En effet, si les années précédentes, certains candidats, malgré la formulation de la question, s'étaient appliqués à retracer l'évolution du mot entier du latin au français moderne, il n'en va plus de même. Dans la majorité des copies, c'est bien l'évolution de deux phonèmes qui a été traitée, preuve que la mise au point, ferme, du rapport de l'an passé fut efficace. Il s'agissait cependant de voir que malgré l'apparente identité des phonèmes en latin et en français moderne, l'évolution du *o* est différente dans les deux mots. La graphie du texte donne de précieuses indications sur la quantité du phonème dans la langue source et sur son traitement.

Le système vocalique latin opposait les voyelles par leur quantité. On distinguait ainsi deux types de *o*, un *o* bref et un *o* long. D'autre part, la langue connaissait un accent de mot. C'est ainsi que dans *cor*, la voyelle était tonique, mais brève ; dans **prode*, attesté en latin vulgaire, *o* était tonique, mais long. Les deux voyelles vont connaître une diphtongaison spontanée, normale dans **prode* puisque la voyelle est en position libre, mais aussi dans *cor* où elle est entravée. En effet, les voyelles, même entravées, se diphtonguent dans les monosyllabes.

évolution du *o* de *cor*

/□/ : la voyelle est brève et accentué

/ø'/ : I^{er} siècle de notre ère, bouleversement vocalique. Les voyelles brèves s'ouvrent

/u'ø/ : IV^e siècle, diphtongaison romane.
La diphtongue existe toujours en italien : *cuore*

/u'ʷ/ : XI^e siècle, le second élément de la diphtongue passe à la série antérieure ; **/u'ø/** devient **/u'ʷ/**. La diphtongue est conservée en espagnol : *fuego* 'feu', *muerte* 'mort' La graphie *ue* est fréquente en ancien français. On la trouve dans *cuier*

/y'ø/ : labialisation du second élément de la diphtongue et palatalisation du premier. La graphie ne rend pas compte du changement ; on écrit toujours *cuier*

/ɥ'ø/ : au XIII^e siècle, l'accent se déplace sur le second élément de la diphtongue. Le premier élément se ferme en semiconsonne antérieure labialisée

/ø'/ : la semi-consonne s'amuit et la diphtongue est totalement réduite au XIV^e siècle.

On trouve plusieurs graphies pour transcrire le son nouveau qui n'existait pas en latin. Les scribes soit gardent *ue*, graphie conservatrice, soit créent des digrammes : *eu* ou *oe*.

/œ/ : du fait que la syllabe est fermée, dans le mot *cœur*, la voyelle s'ouvre au XVI^e siècle, en vertu de la loi de position.

évolution du *o* de **prode*

/□/ : la voyelle est longue est accentuée

/o'/ : les voyelles longues se ferment

/o'u/ : VI^e siècle, diphtongaison française. Elle n'est connue que des parlers d'oïl

/e'u/ : par différenciation au XII^e siècle, **/o'u/** passe à **/e'u/**

/ø'u/ : par labialisation ; sous l'influence de **/u/**, le premier élément de la diphtongue, **/e'/**, passe à **/ø'/**.

La graphie peut enregistrer le phénomène : on trouve *prou*, mais aussi *pro*

/ø'/ : l'élément inaccentué de la diphtongue **/ø'u/** s'amuit, peut-être dès le XII^e siècle, et la diphtongue est donc totalement réduite. La voyelle restera fermée puisqu'elle est en position libre. On trouve la graphie *preu*.

La graphie *preux*, en *-x*, du français moderne, s'explique par une analogie sur les adjectifs *heureux*, *joyeux*, *amoureux*, etc. qui se terminent tous en *-x*. Il s'agit là d'un allographe de *-s*.

L'évolution des deux *o* illustre le traitement traditionnel de la plupart des voyelles accentuées libres latines, en français, qui connaissent d'abord une diphtongaison, puis une différenciation par passage de l'un des éléments à la série antérieure ou postérieure, finalement la monophthongaison.

b) Étudier la fonction et la valeur de la lettre *s* dans les mots suivants : *oste* (v. 1459), *estoit* (v. 1463), *plest* (v. 1467), *volantiers* (v. 1469), *nes* (v. 1473), *mains* (v. 1477), *mains* (v. 1478), *feisoit* (v. 1481), *preissent* (v. 1482), *eslire* (v. 1490), *beles* (v. 1495), *asanbla* (v. 1496). Mener l'étude jusqu'au français moderne.

En latin, la lettre *s* transcrivait une fricative dentale, toujours sourde (*Caesar*, *rosa*). Elle servait aussi de morphème grammatical, notamment pour marquer la deuxième personne du

singulier des verbes (*cantas, venis, etc. ≠ amat, venit, etc.*), ou de constituant de morphème grammatical (*cantamus, venimus ≠ cantatis, venistis ; dominus, dominos ≠ domini*). Le phonème transcrit par *s* était toujours prononcé.

Dans les mots proposés pour l'étude, sa valeur et sa fonction varient suivant sa position dans le mot.

1/ la lettre *s*, en position intervocalique, transcrit une fricative dentale : *feisoit, asanbla* et *preissent*.

Elle ne transcrit cependant pas la même fricative dans les trois cas. En effet, cette dernière est sonore dans *feisoit*, sourde dans *asanbla*.

La lettre *s* est ambivalente : elle a deux réalisations phonétiques, soit /s/, soit /z/.

Le problème de l'ambiguïté est résolu dans *preissent*, puisque le scribe a eu recours au digramme *ss* pour transcrire la sourde /s/.

La lettre *s* et le digramme *ss* sont allographes : ils transcrivent tous deux la fricative dentale sourde /s/.

En français moderne, l'ambiguïté sera résolue par la généralisation du digramme pour transcrire le phonème /s/ : *assembla, prissent*. *S* est réservé à la transcription de la sonore : *faisait*.

2/ la lettre *s*, en position implosive, transcrit la fricative dentale qui s'est amuïe ou est en cours d'amuïssement. À la suite de ce phénomène, elle aura des fonctions différentes.

a/ dans le cas de *eslire*, le phonème transcrit par *s* est amuï à l'époque du texte. On retient généralement la date de l'invasion de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, après la bataille d'Hastings (1066), comme terminus *ante quem* de l'amuïssement de *s* devant sonore. À la suite de la conquête, une série de mots français ont été adoptés par l'anglais. Le *s* y est chaque fois amuï devant sonore. On signalera simplement *isle, island, blame* (où *s* n'est cependant plus orthographié), etc. En français, le *s*, même amuï, est conservé graphiquement, jusqu'à la troisième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, en 1740. Il est clair que, jusque là, il servait de lettre diacritique pour signifier la réalisation en /e/ de la lettre *e*. À partir de 1740, l'accent aigu le remplacera dans cette fonction lorsque *e* est en position atone.

b/ dans le cas de *estoit, plest, oste*, /s/ est devant consonne sourde. Il s'est amuï un peu plus tardivement que devant sonore, sans doute au XIII^e siècle. Là encore, il sera conservé

graphiquement jusqu'au XVIII^e siècle. Dans *estoit* et *plest*, comme dans *eslire*, il servira donc de diacritique : pour signifier la réalisation de *e* en /e/ dans *estoit*, en /ɛ/ dans *plest*.

Dans *oste*, le *s* a été maintenu aussi. L'amuïssement du phonème avait provoqué l'allongement de la voyelle qui précède : /o:/. Il signifie cet allongement et a donc valeur de diacritique.

À partir du XVIII^e siècle, *s* sera remplacé comme diacritique dans *estoit*, par l'accent aigu qui signifie la réalisation /e/. Dans *plaiſt*, c'est le digramme *ai* qui doit permettre la lecture /ɛ/. L'accent circonflexe, adopté en 1740 aussi par l'Académie (troisième édition du *Dictionnaire*, mais les règles d'usage sont fixées en 1762 (quatrième édition), est la simple survivance du *s* de *plaiſt*. Il ne note pas d'allongement puisqu'on prononce /plɛ/. En vertu des principes adoptés par le Conseil supérieur de la langue française en 1990, la graphie *il plait* est d'ailleurs autorisée (cf. Grevisse, §763d), sur le modèle de *il tait*.

On signalera simplement que *s* garde encore sa valeur de diacritique dans la forme *est*, 3^e personne du présent de l'indicatif de *être*. La graphie **et eût été* ambiguë, du fait de la confusion possible avec le coordonnant ; **èt* n'est pas possible non plus du fait que *et* transcrit à lui seul /ɛ/.

Le *s*, qui a allongé la voyelle /o/ dans *oste*, au moment de son amuïssement, a été remplacé par l'accent circonflexe qui note actuellement cet allongement. On prononce /o:t/.

3/ la lettre *s* en position finale transcrit la fricative dentale qui s'est amuïe ou est en cours d'amuïssement, mais remplit aussi d'autres fonctions :

a/ dans *nes*, *s* fait partie du radical du mot. Il a dû s'amuïr au cours du XIII^e siècle, mais ne disparaît pas de la graphie parce qu'il remplit une fonction diacritique, signifiant la réalisation en /e/ de *e*. Il est remplacé dans ce rôle par *z* au cours du moyen français et la graphie *nez* sera reçue dans le *Dictionnaire de l'Académie* dès sa première édition, en 1694. En français moderne, *z* de *nez* a donc la même fonction que dans *assez*, dans *chez*, ou dans le morphème de deuxième personne du pluriel des verbes (*chantez*). La lettre diacritique a dû l'emporter sur l'accent pour éviter la confusion entre *nez* et *né*.

Z final sera conservé dans les mots et morphèmes précédents par la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1764), qui l'a supprimé ailleurs : *amitez* > *amitiés*, *bontez* > *bontés*, etc.

b/ dans *mainſ* et *beles*, *s*, qui ne fait pas partie du radical, remplissait deux fonctions aussi longtemps qu'il était prononcé. D'une part, il transcrivait un phonème, mais d'autre part il avait

aussi un statut de morphème grammatical, puisque dans ces mots il signifiait le pluriel. Après son amuïssement, il n'a plus que cette dernière fonction et a été conservé tel quel en français moderne, pour des raisons de système : sa présence permet de distinguer graphiquement le pluriel du singulier.

c/ mains et volantiens, tous deux adverbes, présentent un *-s* final qui fait aussi partie du radical, mais dont l'origine est différente dans chacun des mots. Dans le premier, il est dû à l'étymologie latine (*minus*) et a donc été conservé tout à fait normalement derrière consonne, une fois que la voyelle finale /u/ s'était amuïe. En revanche, il n'apparaît pas dans l'étymon *voluntarie*. C'est par analogie que ce dernier adverbe a reçu un *-s* qui a pour fonction, justement, de signifier sa nature d'adverbe. En effet, l'ancien français manifeste une tendance à pourvoir les adverbes d'un *-s* sur le modèle de ceux qui en possédaient un, étymologiquement, comme *moins*, *plus*. On trouvera ainsi *sempres* 'toujours' et... *merveilles* (v. 1460 de notre texte). Il s'agit là d'une marque signifiant l'appartenance à un groupe particulier de lexèmes et que l'on appelle « *s* adverbial ». Il a été conservé dans les adverbes qui ont survécu, sans pour autant remplir la même fonction en français moderne, où sa présence relève des lois de l'orthographe.

Dans les mots soumis à examen, le *s* remplit donc des fonctions variées. À l'origine, il transcrit toujours un phonème. Celui-ci peut se maintenir ou s'amuïr. En cas d'amuïssement, *s* se maintient graphiquement, jusqu'à une date récente, pour jouer un rôle de diacritique, avant d'être remplacé par les accents aigu ou circonflexe, à moins que n'apparaisse un autre diacritique comme *z*. Il peut aussi avoir une fonction grammaticale et signifier le nombre ou l'appartenance à un groupe particulier de lexèmes. Dans ce cas il est maintenu par l'orthographe. C'est la phonétique en revanche qui dicte sa présence à l'intervocalique où le système graphique actuel permet de faire le départ entre la qualité sonore ou sourde du phonème. Sa fonction grammaticale et son rôle phonétique, qui a pu changer au cours des siècles, expliquent sa présence ou son remplacement par un autre signe en français moderne.

III. Morphologie

a) Étudier les adjectifs qualificatifs soulignés selon un classement raisonné.

La question de morphologie nécessite la mise en évidence des spécificités du système médiéval. Étant donné qu'il s'agit d'étudier un système linguistique, les copies qui ont proposé

des classements du type adjectifs du texte au singulier / adjectifs au pluriel, ou adjectifs au féminin / adjectifs au masculin, n'ont pas rendu compte d'un système, mais du texte dans sa particularité, sans que cela permette de comprendre le fonctionnement de la langue. De telles réponses témoignent d'une absence de préparation complète de la part des candidats et ont été pénalisées. Les confusions entre approche syntaxique et approche morphologique ont été très nombreuses (certaines copies ont proposé, à tort, un classement par fonction syntaxique, différenciant par exemple les adjectifs épithètes, les adjectifs apposés, les adjectifs attributs). Par ailleurs le terme paradigme paraît ignoré par un certain nombre de candidats (un paradigme est l'ensemble des formes prises par un mot ; il correspond à la déclinaison d'un nom, d'un adjectif, d'un pronom, à la conjugaison d'un verbe à un temps donné). Le traitement de la question nécessitait un plan (introduction, classification, conclusion). On notera que de nombreuses copies oublient le neutre (utilisé en cas d'accord avec *ce* par exemple).

Introduction :

Les adjectifs qualificatifs ont en ancien français une déclinaison héritée du système latin simplifié, parallèle à celle des substantifs, à cette différence près qu'elle présente trois genres, le neutre n'étant représenté que par le singulier. Le critère de classement retenu est : la présence ou l'absence d'un marquage de l'opposition masculin/ féminin. D'où les catégories suivantes :

- les adjectifs variables en genre, marquant le féminin par un *-e* final
- les adjectifs invariables en genre ou épïcènes, ne discriminant pas le masculin et le féminin, possédant un *-e* dans les deux genres ou sans *-e* dans les deux genres.

1) Les adjectifs dont le féminin, différent du masculin, est marqué par le morphème grammatical *-e*

Formes du texte : *liez, bele, cortoise, cler, blanche, boen.*

Nota bene : tous ces adjectifs remontent à des adjectifs de la première déclinaison latine (*bonus, -a, -um*). Pour *cortois, cortensis* (épïcène latin), on note un changement de déclinaison.

	Masculin sg.	Masculin pl.	Féminin sg.	Féminin pl.	Neutre sg.
CS	Base + <i>s</i>	Base	Base + <i>-e</i>	Base + <i>-es</i>	Base
CR	Base	Base + <i>s</i>	Base + <i>-e</i>	Base + <i>-es</i>	Base

Exemple :

	Masculin sg.	Masculin pl.	Féminin sg.	Féminin pl.	Neutre sg.
CS	<i>clers</i>	<i>cler</i>	<i>clere</i>	<i>cleres</i>	<i>cler</i>
CR	<i>cler</i>	<i>clers</i>	<i>clere</i>	<i>cleres</i>	<i>cler</i>

La présence d'un *-s* ou d'un *-e* peut entraîner ou non des variations phonétiques de la finale du radical.

- Adjectifs sans variation phonétique : *cler, boen* (contrairement au français moderne, où le radical de *bon* et celui de *bonne* sont différents, du fait de la dénasalisation partielle à partir du XVIe siècle)
- Adjectifs avec variation phonétique devant *-s* de flexion : *bele, liez* :

	Masculin sg.	Masculin pl.	Féminin sg.	Féminin pl.	Neutre sg.
CS	<i>beaus, biaux</i>	<i>bel</i>	<i>bele</i>	<i>beles</i>	<i>bel</i>
CR	<i>bel</i>	<i>beaus, biaux</i>	<i>bele</i>	<i>beles</i>	<i>bel</i>

Au CSS et CRP masculin, vocalisation du *l* devant le *-s*, apparition d'un *a* de transition, formation d'une triptongue par coalescence.

Des variantes graphiques peuvent apparaître : *beaus, beax, beaux*.

	Masculin sg.	Masculin pl.	Féminin sg.	Féminin pl.	Neutre sg.
CS	<i>liez</i>	<i>lié</i>	<i>liee</i>	<i>liees</i>	<i>lié</i>
CR	<i>lié</i>	<i>liez</i>	<i>liee</i>	<i>liees</i>	<i>lié</i>

Au CSS et CRP masculin, la dentale finale latente du radical se combine avec la désinence *-s* pour donner [ts] graphié *z* ; elle s'est effacée en finale ou en intervocalique aux autres formes.

- Adjectifs avec variation phonétique devant *-e* : *cortoise*

	Masculin sg.	Masculin pl.	Féminin sg.	Féminin pl.	Neutre sg.
CS	<i>cortois</i>	<i>cortois</i>	<i>cortoise</i>	<i>cortoises</i>	<i>cortois</i>
CR	<i>cortois</i>	<i>cortois</i>	<i>cortoise</i>	<i>cortoises</i>	<i>cortois</i>

Le *-s* final est sourd ([s]) au masculin et au neutre, il est sonore ([z]) car intervocalique au féminin.

On notera que le [s] de désinence se confond avec le [s] final du radical au masculin dans *cortois* : *cortois* est indéclinable au masculin.

- Adjectifs avec variations phonétiques devant *-s* et devant *-e*

	Masculin sg.	Masculin pl.	Féminin sg.	Féminin pl.	Neutre sg.
CS	<i>blans</i>	<i>blanc</i>	<i>blanche</i>	<i>blanches</i>	<i>blanc</i>
CR	<i>blanc</i>	<i>blans</i>	<i>blanche</i>	<i>blanches</i>	<i>blanc</i>

Au CSS et CRP du masculin, le [k] final s'amuït devant le *-s* de désinence : *blans* Au féminin, [k] devant *-a* de la désinence latine se palatalise.

2 Les adjectifs dont le féminin n'est pas marqué Formes

du texte : *saige, granz, leal*

- Adjectif avec *-e* au masculin et au féminin : *saige*

	Masculin sg.	Masculin pl.	Féminin sg.	Féminin pl.	Neutre sg.
CS	<i>sages</i>	<i>sage</i>	<i>sage</i>	<i>sages</i>	<i>sage</i>
CR	<i>sage</i>	<i>sages</i>	<i>sage</i>	<i>sages</i>	<i>sage</i>

- Adjectifs épicènes sans *-e* : *granz, leal* Désinences :

	Masculin sg.	Masculin sg	Féminin sg	Féminin pl	Neutre sg
CS	<i>-s</i>	∅	<i>-s</i>	<i>-s</i>	∅
CR	∅	<i>-s</i>	∅	<i>-s</i>	∅

Dans le cas de *granz*, la dentale finale se combine avec [s] de la désinence pour donner [ts] noté z.

	Masculin sg.	Masculin sg.	Féminin sg.	Féminin pl.	Neutre sg.
CS	<i>granz</i>	<i>grant</i>	<i>granz</i>	<i>granz</i>	<i>grant</i>
CR	<i>grant</i>	<i>granz</i>	<i>grant</i>	<i>granz</i>	<i>grant</i>

Dans le cas de *leal*, le [l] final se vocalise devant le [s] de la désinence, d'où formation d'une triptongue par coalescence

	Masculin sg.	Masculin pl.	Féminin sg.	Féminin pl.	Neutre sg.
--	--------------	--------------	-------------	-------------	------------

CS	<i>leaus</i>	<i>leal</i>	<i>leaus</i>	<i>leaus</i>	<i>leal</i>
CR	<i>leal</i>	<i>leaus</i>	<i>leal</i>	<i>leaus</i>	<i>leal</i>

Conclusion : Ne sont pas représentés ici les adjectifs à deux radicaux.

Au cours du moyen français, l'opposition morphologique en fonction des cas disparaît et *-e* se généralise au féminin : le système moderne résulte d'une réorganisation.

b) Donner le paradigme en ancien français de *granz dolçors* (v. 1474). Étudier son évolution jusqu'au français moderne

	singulier	pluriel
CS	<i>granz dolçor(s)</i>	<i>granz dolçors</i>
CR	<i>grant dolçor</i>	<i>granz dolçors</i>

En ancien français :

- apparition d'un paradigme en *-e*, analogique de la première classe d'adjectifs, le morphème *-e* étant considéré comme la marque caractéristique du féminin (première attestation dans *Alexis*).

	singulier	pluriel
CS	<i>grande dolçor(s)</i>	<i>grandes dolçors</i>
CR	<i>grande dolçor</i>	<i>grandes dolçors</i>

- tendance à l'alignement sur la déclinaison 1 des substantifs féminins, indéclinable au singulier (forme commune au CSS et CRS *grant dolçor*).

En moyen français :

- disparition des déclinaisons, maintien du CR. L'opposition des formes (avec *-s* ≠ *-s*) marque le nombre
- pour l'adjectif, maintien exclusif des formes en *-e*, sauf dans quelques expressions : *grand-mère*, *grand-rue*, *grand-messe*. D'où : *grande douceur* au singulier, *grandes douceurs* au pluriel.

IV. Syntaxe

a) Étudier le pronom personnel *li* dans le texte.

La question de syntaxe reste la plus mal traitée de l'épreuve et on ne peut que le déplorer. Les candidats n'identifient pas toujours un pronom personnel, puisque *li* de *li uns* (v. 1483, v. 1494) figure très souvent dans le relevé. Ailleurs, ils se contentent d'indiquer que le pronom est complément d'objet direct ou indirect, qu'en français moderne on emploierait un direct à la place de l'indirect : *li toche* (v. 1474) se dirait *le touche*... Les deux systèmes ne sauraient être confondus ou analysés l'un par l'intermédiaire de l'autre. Il existe une tendance manifeste aussi à interpréter les phrases à partir de la traduction. Souvent *li* dans *li estoit tart* a été considéré comme un pronom personnel sujet, sans doute parce que les traductions consultées proposaient « il avait une hâte extrême » ou encore « il est très pressé », qui substituent un verbe personnel à l'impersonnel... Même lorsque les notions grammaticales sont connues et utilisées, elles sont mal appliquées, preuve évidente qu'elles n'ont pas été assimilées.

Rappelons quelques évidences : le traitement de la question exige que l'on ait compris la phrase, les emplois particuliers et les expressions. Plaquer une traduction sur le texte source et effectuer une analyse à partir de la première ne peut aboutir qu'à des erreurs d'interprétation. On est aussi en droit d'exiger de futurs enseignants du secondaire qu'ils possèdent quelques notions de grammaire qu'ils seront chargés d'enseigner.

Proposition de corrigé :

les occurrences dans le passage : *car mervoilles li estoit tart* (v. 1460), *quant plus l'esgarde et plus li plect* (v. 1467), *volantiers pres de li se tret* (v. 1469), *an li esgarder se refet* (v. 1470), *dont granz dolçors au cuer li toche* (v. 1474), *qu'il feisoit li par contançon* (v. 1481).

On distingue, suivant leur fonction dans la phrase, les pronoms personnels sujets et les pronoms personnels objets. Par ailleurs, les pronoms peuvent s'opposer :

- par la forme tonique ou atone. La première, dans la fonction objet, se signale le plus souvent par la présence d'une diphtongue (*moi, toi, soi, lui, eux*). Ce n'est cependant pas le cas au féminin, à la troisième personne, où *li* est une forme aussi bien tonique qu'atone,
- par l'emploi prédicatif ou non prédicatif. « On dit qu'une forme est prédicative lorsqu'elle est capable de quitter le plan du verbe, c'est-à-dire lorsqu'elle acquiert par

rapport au verbe une autonomie qui l'apparente au substantif » (Martin-Wilmet, *Syntaxe du moyen français*, §261). Avant déjà, G. Moignet avait souligné que « la tonicité appartient aux parties de la langue prédicatives, mais n'en est pas le seul caractère : il faut que s'y ajoute l'autonomie en discours, **dont le critère est la possibilité de s'éloigner du verbe et de faire phrase par soi-même**, par exemple en phrase elliptique du verbe. Un élément tonique sans autonomie ne saurait être prédicatif » (*Le pronom personnel français*, p. 86). » Selon l'analyse de P. Skårup, un pronom sera considéré comme *disjoint* s'il se situe en dehors de la zone verbale, *conjoint* s'il est dans la zone verbale (*Les premières zones de la proposition en ancien français*).

Question de terminologie

Nous adopterons, dans la suite de l'exposé, la terminologie de G. Moignet, qui oblige à analyser le rapport du pronom au verbe, appelé aussi *prédicat*, et parlerons donc de *pronom prédicatif* ou *non prédicatif*. Rien n'empêche cependant d'utiliser la terminologie de P. Skårup (*conjoint* ≠ *disjoint*), ou même d'utiliser les notions de *non clitique* et de *clitique*.

1/ Les formes prédicatives

Pour être prédicatif, le pronom — toujours tonique — doit disposer d'une autonomie par rapport au verbe, qui se manifeste, notamment, par sa position libre, à gauche ou à droite du verbe :

volontiers pres de **li** se tret (v. 1469)
 qu'il feisoit **li** par contançon (v. 1481) an
li esgarder se refet (v. 1470).

L'autonomie se manifeste aussi par l'indépendance du pronom par rapport au verbe. Au v. 1469, introduit par la locution prépositionnelle *pres de*, il est complément prépositionnel.

Au v. 1481 l'emploi de la forme prédicative s'explique parce que le pronom reçoit un accent à fonction contrastive : il désigne une personne par opposition à une autre, en l'occurrence Enide, par contraste avec le *vasal* dont il est question au v. 1479.

L'exemple du v. 1470 présente un emploi particulier à l'ancienne langue, qui n'a plus cours actuellement. La forme prédicative apparaît régulièrement devant un infinitif, dont elle est le complément direct.

G. Moignet a expliqué cet usage en remarquant que l'infinitif, forme nominale du verbe, n'a pas la pleine prédicativité d'une forme conjuguée. Le manque de prédicativité « amène, par compensation, un pronom prédicatif » (*Le pronom personnel français*, p. 63). Il est d'ailleurs

tout à fait possible d'intercaler un complément ou un adverbe, autres éléments prédicatifs, entre le pronom et l'infinitif :

mialz qu'eles pueent s'antremetent / de **li** an tel guise **amander** (v. 1643)

Ce soir fu mout Pitiez engranz / De **moi** gentiment **osteleir** (Rutebeuf, *La Voie d'Umilitei*, v. 867).

Remarques :

Dans l'exemple du v. 1466 de *l'esgarder ne puet preu faire*, *esgarder* peut être considéré comme un infinitif substantivé. On constate cependant l'apparition de constructions avec forme non prédicative devant infinitif en ancien français : *por les fere a Dieu revertir* (*Roman de la Rose*, éd. F. Lecoy, v. 11844). Il pourrait s'agir là de la trace d'une modification du système, qui annonce celui du français moderne. Sur ce point, on consultera O. Soutet, *Mélanges Philippe Ménard*, p. 1261 d'où sont tirés l'exemple et l'explication.

Lorsque l'infinitif joue le rôle d'un verbe conjugué — c'est le cas dans la phrase à modalité injonctive — c'est le pronom non prédicatif qui apparaît : *ne **me** mentir mie*.

La forme prédicative apparaît aussi dans le cas de l'emploi d'un pronom complément d'un participe présent, forme adjectivale du verbe, qui ne bénéficie pas non plus d'une pleine prédicativité. Il en reste une trace en français moderne dans *soi-disant*.

Dans les trois exemples de formes prédicatives analysés, le référent du pronom est Enide. Il s'agit donc du pronom féminin. Le système distingue, dans ce cas, le féminin *li* du masculin *lui* (cf. *une pucele ansamble o **lui***, v. 1197). En revanche, la forme du complément d'objet direct est la même que celle de l'indirect, dans le cas du masculin et du féminin toniques (*lui* masculin, *li* féminin).

La forme prédicative tonique féminine est identique à la forme atone non prédicative : *li*, comme le montrera le paragraphe suivant. Le pronom prédicatif masculin se réalise, au contraire, sous la forme tonique : *lui* (\neq non prédicatif atone : *li*).

2/ Les formes non prédicatives

Contrairement à ce qui se passe pour les formes prédicatives, la place du pronom, dans ce cas, est contrainte. S'il n'est pas complément d'un impératif¹, il est obligatoirement placé devant le verbe :

car mervoilles **li** estoit tart (v. 1460) quant
plus l'esgarde et plus **li** plest (v. 1467) dont
granz dolçors au cuer **li** toche (v. 1474).

Le pronom complément, ici indirect, du verbe, dépend de lui et se place aussi directement devant lui. Seul le pronom adverbe *en*, autre élément non prédicatif, pourrait s'intercaler entre lui et le verbe, le pronom complément direct non prédicatif se positionnant devant l'indirect.

¹ Cf. *Dites **moi**, dolce amie chiere* (v. 2511), *di **moi** quel part tu viax aler* (v. 5296).

En revanche, un élément prédicatif comme un adverbe ne pourrait prendre place entre les pronoms non prédicatifs et le verbe.

Dans les trois exemples, le référent du pronom est Erec. Ce sont donc des formes masculines. Cette fois le système, contrairement à ce qui se passe pour les prédicatifs, ne distingue pas le masculin du féminin qui apparaît aussi sous la forme *li*, dans le cas du complément indirect (*car la robe tant li avint / que plus bele asez en devint*, v. 1633). Cette dernière est donc épïcène. En revanche, la forme du complément indirect est différente de celle du direct dans les deux genres : *le* ≠ *li* (masc.) ; *la* ≠ *li* (fém.).

Li est donc la forme atone du masculin utilisée dans l'emploi non prédicatif. Elle s'oppose à la forme tonique *lui*. Pour le féminin, la forme atone non prédicative est identique à la tonique prédicative : *li*.

Le système n'a guère changé en français moderne. Mis à part le cas de l'infinitif sur lequel nous reviendrons, l'emploi des prédicatifs et des non prédicatifs se fait dans les mêmes conditions. Nous utilisons simplement *lui* à la place de *li* dans le cas du pronom non prédicatif indirect, qui est une forme épïcène. *Lui* sert toujours dans le cas du pronom prédicatif masculin. En revanche, à l'opposition *lui* (masc.) ≠ *li* (fém.), qui apparaît dans le cas des pronoms prédicatifs, s'est substituée une opposition *lui* ≠ *elle*, du fait de la confusion des formes *lui* / *li* dans une forme unique *lui*, déjà attestée en ancien français. La langue maintient, dans le cas de la prédicativité, la distinction masculin ≠ féminin et impose *elle* pour le dernier. Mais les emplois sont les mêmes.

Il est un point où le système a connu une évolution : celui de l'emploi du pronom complément d'un infinitif. Là où l'ancienne langue avait recours à une forme prédicative, tonique, le français moderne se sert d'une forme non prédicative, atone. Visiblement l'infinitif a aligné son comportement sur celui des formes conjuguées du verbe. On peut constater une autre manifestation de ce changement dans la disparition de la libre substantivation de l'infinitif, caractéristique de l'ancienne langue. L'infinitif a gagné en prédicativité, et par voie de conséquence la forme du pronom complément de l'infinitif change : elle devient non prédicative.

b) étudiez la syntaxe du vers : *Ne puet müer qu'il ne la best* (v. 1468)

Le commentaire syntaxique de ce vers pouvait être organisé de la façon suivante :

1. propositions :

Le vers est occupé par deux propositions :

- une proposition principale à l'indicatif : *ne puet müer*
- une proposition subordonnée au subjonctif introduite par le morphème *que*, dont la voyelle est élidée devant mot commençant par une voyelle : *qu'il ne la best*, *best* étant de façon régulière au XIII^e siècle la troisième personne du verbe *besier/baisier*

Cette proposition subordonnée est une complétive dépendant du verbe *müer*, lui même complément d'objet direct du verbe *pooir*.

2. mode de la subordonnée :

Dans les propositions subordonnées complétives introduites par *que*, le mode — subjonctif ou indicatif — est conditionné par la qualité virtualisante ou actualisante de l'idée signifiée par le groupe verbal régissant, qui peut, de plus, faire l'objet d'une pesée virtualisante dans certains emplois (Moignet, p. 213). Le groupe verbal régissant est ici *ne puet müer* : employé métaphoriquement, le verbe à l'infinitif *müer*, complément du verbe *pooir*, pleinement nié (voir 3.), exprime l'impossibilité de renoncer à faire quelque chose, **l'ensemble du groupe verbal équivalant à un verbe d'empêchement, comme le montre du reste une construction synonyme quelques vers plus loin dans le texte : *or ne leira qu'il ne la best* (1786), où le verbe de la principale équivaut à *ne pooir müer*.**

Les verbes d'empêchement forment une classe à part (Moignet, p. 217) : ils s'apparentent à des verbes de volonté, si la complétive traduit l'idée d'un résultat visé ; dans ce cas, c'est le subjonctif qui est présent dans la subordonnée. Ils peuvent aussi amener l'idée d'un résultat atteint effectivement ou probablement et entraîner l'indicatif.

La présence du subjonctif ici est favorisée par 2 facteurs :

- la complétive traduit le résultat visé, plus qu'atteint (au reste, il est peu probable qu'Erec embrasse effectivement Enide lors de cette chevauchée : il a peine à se retenir de l'embrasser)
- la négation qui accompagne le groupe verbal dans la proposition régissante et lui donne sa valeur d'empêchement insiste sur la qualité virtualisante de l'idée signifiée.

3. négations

L'adverbe de négation non prädicatif *ne* est présent dans les deux propositions, mais avec des valeurs différentes dans les deux cas.

Rappelons que l'adverbe de négation *ne* est issu d'un traitement atone de l'adverbe latin *non* : en emploi proclitique (devant le verbe), l'adverbe latin s'est affaibli pour aboutir à *nen* devant voyelle et à *ne* devant consonne. *Ne* est donc une forme faible et non prédicative, l'adverbe *ne* est presque toujours conjoint et antéposé au verbe : dans la proposition principale, il précède ici immédiatement le verbe conjugué suivi de son infinitif, complément d'objet direct (*puet müer*) ; dans la subordonnée, il est simplement séparé du verbe par le pronom personnel atone (*la*).

Alors que *non* nie pleinement ce sur quoi il porte et marque que le mouvement de négation a atteint son terme effectivement, **l'adverbe *ne* nie opérativement : il traduit l'amorce d'un mouvement de négation allant du positif au négatif, sans que celui-ci soit nécessairement atteint.** Il exprime donc des degrés dans la négation qui peut être plus ou moins avancée en fonction de ses emplois : *ne* est ainsi susceptible de fournir en discours quatre types d'emploi identifiables grâce à leurs propriétés distributionnelles et sémantiques spécifiques : les deux premiers recouvrent ce que la grammaire traditionnelle nomme communément **la négation « explétive »** (qui correspond à une saisie précoce du mouvement de négation), les deux autres correspondent respectivement à la négation en système exceptif (**négation médiane**) — l'adverbe *ne* est alors associé à des morphèmes spécifiques — et à la négation pleine (**négation tardive**).

Au vers 1468, dans la proposition principale, **le premier *ne* opère la négation pleine du procès** : l'adverbe de négation va jusqu'au bout de son mouvement vers la négation, rejoignant ainsi le rendement sémantique de son double prédicatif, *non*.

En ancien français, contrairement au français moderne, cet emploi de *ne* autonome est possible dans n'importe quel énoncé, les forclusifs éventuels ne venant que renforcer une négation déjà pleinement réalisée. Certains contextes syntaxiques favorisent cependant clairement cet emploi de *ne* : les énoncés en contexte non assertif et la présence des verbes de modalités (ici *pooir*) favorisent l'emploi de la négation sans corrélatif.

Dans la subordonnée, la négation est au contraire explétive (= *ne* minimal discordanciel) : ce *ne* très faiblement négatif est, en ancien français comme en français moderne, représenté dans cinq types de subordonnées :

- circonstancielle temporelle exprimant l'antériorité
- complétives d'imminence contrecarrée

- complétives de verbes de crainte et de doute
- **complétives de verbes d'événements de sens négatif.**

La proposition subordonnée du vers 1468 appartient à cette dernière catégorie, puisqu'elle est complétive d'un groupe verbal signifiant l'empêchement.

Ce *ne* discordanciel est très faiblement négatif. Trois critères permettent de le distinguer de la négation pleine et du *ne* semi-négatif :

- il est employé exclusivement en subordonnée (comme le *ne* semi-négatif)
- il est **facultatif** et peut toujours être omis (si on le supprime, pas de modification sémantique notable de l'énoncé) : ***ne puet müer qu'il la best, syntaxiquement possible, est synonyme***
- il est en relation antonymique avec les séquences du type *ne...pas / ne... ja* : son emploi est incompatible avec celui des forclusifs (*pas, mie, etc.*), contrairement au semi-négatif.

V. Lexique

Le sujet proposait aux candidats deux mots de l'extrait, dont il s'agissait de restituer l'histoire, la polysémie et le sens en contexte. Les deux termes, l'adjectif *debonere* et son dérivé *debonereté*, et le verbe *eslire*, étaient bien représentés dans le corpus étudié. Il présentent dans leur formation et leur évolution sémantique des éléments qui permettaient aux candidats de faire valoir des connaissances de base dans l'étude du lexique : la richesse des procédés de dérivation, la polysémie des termes, qui sont ici soumis à restriction de sens de l'ancien français au français moderne, l'importance du contexte dans l'évaluation du sens des mots constituaient les grandes lignes attendues dans l'étude. Si les ouvrages consacrés au vocabulaire médiéval sont des instruments de travail précieux pour les candidats, rappelons que l'étude de lexicologie aide surtout de futurs enseignants à se familiariser pendant la préparation au concours avec l'usage des grands dictionnaires de l'ancien français et du français moderne et contemporain (notamment le *Trésor de la langue française*), et permet de confronter et d'enrichir, au gré des lectures et de la réflexion sur les textes, les synthèses proposées par les « fiches » de vocabulaire, loin de tout apprentissage mécanique. Consciencieusement préparé, ce travail sur la langue

donne aux professeurs de Lettres une méthodologie indispensable à l'analyse des textes littéraires.

Dans l'étude du lexique, les périodes de l'ancien et du moyen français sont, non pas transitoires, mais centrales pour saisir le fonctionnement de la langue française : les *corpus* médiévaux permettent de mettre au jour la grande vitalité de la formation du lexique, les mécanismes de déplacement sémantique, le déploiement polysémique des mots, pour en comprendre l'histoire et la portée signifiante, jusqu'au français d'aujourd'hui.

DEBONERE (FRANÇAIS MODERNE : **débonnaire**) – **debonereté (débonnairété)**

1. ORIGINES

Le substantif *debonereté* est un dérivé par suffixation de l'adjectif *debonere* dont il suit le spectre sémantique.

L'adjectif *debonere/debonaire* est un mot composé résultant de la lexicalisation d'un groupe prépositionnel introduit par *de*, qui traduit une relation large d'appartenance, suivi du substantif (masculin ou féminin en ancien français) *aire*, qualifié par l'adjectif épithète *bon*.

L'ancien français a deux homonymes *aire* :

- l'un est hérité du **latin *area*** (« l'espace », au sens propre et au sens figuré, à l'origine « espace où l'on bat le blé, cour »)
- l'autre étymon parfois avancé (*Trésor de la langue française*, mais récusé par le FEW, t. XXV) serait hérité du **latin *ager* – *agru* avec un développement phonétique semisavant**, « fonds de terre, domaine agricole » : il aurait donné en occitan *agre* « nid d'oiseau » (Arnaud Daniel), et « famille, extraction », qui ne peut donc remonter à *area*. En ancien français, on retrouve bien le substantif (*h*)*aire* dans le sens de « nid d'aigle » :
- « En chascune isle a un rochier, Iluec suelent aigle nigier, Faire lor niz et tenir haire » (Wace, *Brut*)

Les deux étymologies peuvent être admises, l'idée d'espace, de lieu clos, étant le sème dominant dans les deux étymons

L'adjectif est présent dès les plus anciens textes (*Chanson de Roland*). Dans les manuscrits du XIII^e siècle, le terme apparaît avec des graphies différentes (*de bon aire, debonaire, debonere*) : l'agglutination fréquente des trois éléments du lexème confirme sa lexicalisation dans la catégorie des adjectifs.

ANCIEN FRANÇAIS

En ancien français, l'adjectif, uniquement appliqué à des êtres animés, a un sens positif, lié à la portée valorisante de l'adjectif *bon*, quel que soit son contexte d'emploi.

1. son sens le plus courant est d'ordre **sociologique** : ***debonaire* qualifie une personne bien née**, de noble origine, par déplacement métonymique ou métaphorique du sens de l'étymon. Dans *Erec et Enide*, *debonere* est en collocation avec *gentil* et *franc*, ses parasyonymes pour qualifier la noblesse sociale :

« Biax hom estoit, chenuz et blans, / *Deboneres*, gentix et frans » (*Erec*, v. 378).

« Car des Gales jusqu'an Anjo/ N'an Alemaigne n'an Peito/ N'ot chevalier de grant afeire/
Ne gentil dame *deboneire*,/ Don les meillors et les plus gentes Ne fussent a la cort a Nantes,/ Que li rois les ot toz mandez. » (*Ibidem*, v. 6592).

« Mes la dameisele li prie Et loe et comande et chastie,/ Come gentix et *deboneire*,/ Qu'il se gart de folie feire » (*Yvain*, v. 1305).

De l'idée d'espace clos, au figuré associé à celle d'origine, le substantif *aire* a élargi son sémantisme à celle de « **nature, espèce** » : l'adjectif composé qualifie alors autant l'origine sociale que **la noblesse du comportement**. Au XII^e siècle, *debonaire* recouvre les attributs de l'être *courtois* et traduit l'ensemble des vertus morales associées à la noblesse — mesure, éducation et bonnes manières pour les femmes, largesse et fidélité à la parole donnée pour les hommes.

L'œuvre romanesque de Chrétien de Troyes présente de nombreuses occurrences de l'adjectif :

« Mout estoit liez de s'avanture,/ Qu'amie a bele a desmesure,/ Saige et cortoise et *debonaire*. » (*Erec et Enide*, v. 1465) : bien éduquée, distinguée et noble...

« Mout an merci/ Le roi et la reïne ansamble,/ Et vos qui estes, ce me sanble,/ *Deboneire* et bien afeitiez ». (*Ibidem*, v. 4081) : noble et instruit...

Dans *Yvain*, le lion du héros, qui a un comportement chevaleresque, est qualifié de *debonaire* :

« Oez que fist li Lyons donques,
Con fist que preuz et *deboneire*,
Com il li comança a feire
Sanblant que a lui se randoit,
Que ses piez joinz li estandoit
Et vers terre encline sa chiere » (v. 3386-91)

2. Par extension, dans le **vocabulaire psychologique**, *debonaire* qualifie un trait de caractère ; il traduit la **bienveillance** et fonctionne souvent en parasynonymie avec *dolz* :

« Comant ? Set donc Amors mal faire ?/ Don n'est il dolz et *debonaire* ?/ Je cuidoie que il n'eüst/ En Amor rien qui boen ne fust,/ Mes je l'ai mout felon trové. » (*Cligès*, v. 660).

« Ne perdroiz mie vostre voie, Car tot son mautalant et s'ire / Vos pardonra li rois mes sire,
/ Tant est il dolz et *deboneire*. » (*Ibidem*, v. 2155).

la construction : *Debonaire* à / vers *aucun* = "Animé de bonnes intentions à l'égard de qqn".

Il est donc souvent difficile de trancher, en contexte, entre l'acception large renvoyant à la noblesse du comportement, et une acception plus restreinte, de nature psychologique, qui privilégie le point de vue en qualifiant la nature de la relation que la personne entretient avec son entourage ou son interlocuteur. C'est le contexte, et la présence fréquente d'adjectifs parasynonymes qui permettent souvent de préciser le sens de l'adjectif :

« Quant el mantel n'ot que refere,/ La franche dame *debonere*/ La pucele au blanc cheinse acole/ Et si li dist franche parole : /« Ma dameisele, ce bliaut,/ Qui plus de .c. mars d'argent vaut,/ Vos comant cest cheinse changier/ : De tant vos voel or losangier (...). » (*Erec et Enide*, v. 1612).

« Tant fu gentix et enorable,/ De saiges diz et acointable,/ *Debonere* et de boen atret,/ Onques nus ne sot tant d'aguet/ Qu'an li poïst veoir folie/ Ne malvestié ne vilenie. » (*Erec*, v. 2415).

SENS CONTEXTUELS

Dans *Erec et Enide*, l'adjectif *debonere* est récurrent ; en revanche, l'extrait proposé donne **l'unique emploi du substantif *debonereté*** dans l'ensemble de l'œuvre de Chrétien de Troyes.

Dans l'extrait, l'adjectif intervient dans la description d'Enide, qui présente toutes les vertus de la dame courtoise qu'Erec va épouser : l'adjectif qualifie cependant moins l'origine sociale (au reste assez modeste, pour Enide) que ses qualités morales, comme en témoignent les adjectifs auxquels *de bon ere* est coordonné (« saige », « cortoise ») : « de bon ere », dans ce contexte, traduit donc aussi bien la *générosité*, la *bienveillance*, la *bonté* que révèle le comportement de la jeune femme, que l'excellente éducation que traduit son maintien aux yeux du héros.

Ce portrait d'Enide montre donc un personnage qui allie perfection physique (« bele a desmesure ») et morale, au regard de l'esthétique et de l'éthique courtoises ; cette double face idéale de l'être courtois, féminin ou masculin, est reprise quelques vers plus loin pour mettre en valeur la perfection comparable des deux héros du roman : la « grant debonereté » des héros, en collocation avec *biauté*, et avec des substantifs relevant du vocabulaire moral (*maniere*, *mors*, ou l'hyperonyme *corteisie*), traduit la noblesse du comportement. Certains philologues restreignent ici l'emploi de *debonereté* au sens de "générosité, bonté foncière".

PARADIGMES

a) paradigme morphologique

- *debonaire* a deux antonymes en ancien français : *deputaire/de put aire*, et *de mal aire*. Comme *debonaire*, *deputaire*, plus fréquent que *de mal aire*, qualifie d'abord, négativement, l'origine d'une personne, conformément à l'emploi figuré de l'adjectif hérité du latin *putidus*, « qui sens mauvais, repoussant » : « de sale race, de sale engeance » (fréquemment employé pour faire référence aux sarrasins dans les chansons de geste) puis, en parlant d'une personne ou d'une chose personnifiée, il entre dans le vocabulaire psychologique et moral : "mauvais, pervers" :

« Li nains s'estut enmi la voie,/ Qui mout fu fel et de pute ere. » (*Erec*, v. 171) «
Dex, quel enui et quel contraire/ Nos a fet la morz deputaire ! » (*Cligès*, v. 5720).

b) paradigme sémantique

- sens 1 : franc, noble, gentil, cortois, etc.
- sens 2 : dolz, franc, bon.

2. FRANÇAIS MODERNE

L'adjectif, toujours vivant, a fait l'objet **d'un affaiblissement de sens et d'une restriction d'emploi** :

1. lié à l'évolution du substantif *aire*, vieilli, son emploi s'est **limité au vocabulaire psychologique**. Le sens propre, sociologique, est tombé en désuétude au profit du sens de « bienveillant, bon, généreux » :

« Devoirs envers les autres, (...) être toujours loyal, débonnaire et même fraternel, le genre humain n'étant qu'une seule famille » (Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, t. 2, 1880, p. 168).

2. mais l'adjectif a aussi fait l'objet d'un **affaiblissement de sens** : il qualifie surtout « une personne accommodante, facile à vivre » (*Dictionnaire historique de la langue française*), et peut être appliqué à un animal de compagnie. Cette évolution s'explique en partie par la confusion sémantique de *aire* et *air*, au sens d' « apparence, manière d'être ».

Par **déplacement métonymique**, l'adjectif peut qualifier des inanimés, choses, situations ou comportements, jugés positivement pour leur aspect ou leur nature bienfaisante : « Un gâteau architectural, aussi débonnaire et familier qu'il était imposant » (Proust, *A l'ombre des Jeunes filles en fleurs*, 1918, p. 506)

« Les habitudes de la maison étaient patriarcales et débonnaires » (Flaubert, *Éducation sentimentale*, 1845, p. 25).

3. Selon ses contextes d'emploi, l'adjectif peut être assorti d'une **nuance péjorative, par déplacement de l'effet à la cause**, une gentillesse excessive pouvant être interprétée comme le résultat d'une faiblesse de tempérament ou d'intelligence : il apparaît à partir du milieu du XVII^e siècle comme synonyme de « niais, sot ».

Le dérivé débonnairété, encore vivant, a suivi la même restriction d'emploi que l'adjectif : le sens de noblesse a disparu au profit du sens psychologique de « bonté » :

« Je suis niais à force d'indulgence, et toujours dupe de ma débonnairété » (Amiel, *Journal*, 1866, p. 321).

Parfois assorti d'une nuance péjorative à partir de la fin du XVI^e siècle, il est synonyme de *mollesse* ou de *bêtise* :

« Souffrirai-je (...) qu'elle se moque de moi avec son amant! Faudra-t-il que tout Verrières fasse des gorges chaudes sur ma débonnairété ? » (Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, 1830, p. 125)

Les antonymes *deputaire* et *demalaise* sont sortis d'usage.

ESLIRE (FRANÇAIS MODERNE : élire)

1. ORIGINE

Le verbe *eslire* est issu du latin vulgaire **exlegere*, réfection du latin classique *eligere*, lui-même dérivé de *legere*, qui signifie au sens propre, *cueillir*, et au sens figuré *recueillir*, *passer en revue*, et par spécialisation *lire*, son sens le plus courant. Le préfixe *ex-* rajoute au sémantisme du verbe simple la notion d'extraction : *eligere*, en latin classique, c'est au sens propre « arracher en cueillant, enlever, trier », et au sens figuré, « choisir ».

2. ANCIEN FRANÇAIS

Pendant toute la période de l'ancien et du moyen français, le verbe *eslire* présente les deux sens concret et abstrait de son étymon.

1. En emploi transitif, avec un complément renvoyant à un inanimé, *eslire* signifie ***arracher, sortir de terre***, en parlant des végétaux, ou ***ramasser***. Par extension, le verbe renvoie à un processus de sélection et signifie ***trier, nettoyer***.
2. au sens figuré, il présuppose un **processus de sélection intellectuelle** et signifie « **retenir qch** », « **préférer** », « **choisir** » : le complément, renvoyant à un inanimé ou à un animé, suppose un ensemble au sein duquel est isolé l'élément choisi : le verbe est employé avec des comparatifs, des indéfinis renvoyant à une pluralité.
3. par déplacement du procès à son résultat, avec un complément d'objet direct renvoyant à un animé humain, *eslire* signifie « **désigner quelqu'un** », la fonction ou le titre réservé à la personne choisie pouvant être précisés par un attribut introduit par *a*, ou par un infinitif.
4. suivi d'un verbe complément à l'infinitif, *eslire* signifie « choisir, décider de » en moyen français.

SENS CONTEXTUEL

Dans le passage, qui dresse un portrait conjoint des deux figures héroïques du roman, le verbe, introduit trois compléments d'objets coordonnés, constitués de trois superlatifs relatifs (« *le meillor* », « *le plus bel ne le plus sage* »). Le verbe *eslire* fait ici référence au processus de sélection qui permettrait de départager, entre les deux personnages, celui en qui la qualité évoquée (valeur, beauté, sagesse) est la mieux représentée : le verbe, complément du verbe *poir*, nié, permet par la négative d'affirmer l'égalité dans la perfection des deux personnages. Cette égalité est affirmée avec force dans la proposition principale dont dépend la subordonnée consécutive « *que nus qui le voir volsist dire n'an poïst le meillor eslire...* » par l'emploi de l'article *un*, qui a sa valeur étymologique pleine et fait référence au caractère unique de l'entité à laquelle il renvoie : « *d'une meniere, d'une mors et d'une matiere* » = « d'une seule et même façon, de mêmes mœurs, d'une seule et même matière ».

PARADIGMES

- **paradigme morphologique :**

Le verbe connaît deux participes passé : *esleü, eslit* ; *eslit*, employé comme adjectif, caractérise la perfection d'un objet ou d'une personne, par déplacement du procès à sa cause (voir *Erec*, v. 616).

Le participe passé féminin *eslite* connaît des emplois substantivés dès l'ancien français : il désigne d'abord l'action de choisir, le choix (« *a vostre eslite* » = « à votre choix »), puis ce qu'il y a de meilleur (« *d'eslite* » : « de qualité ») ; *election*, emprunté au latin *electio*, apparaît dès le XII^e siècle pour désigner le choix, notamment dans la langue institutionnelle, *electeur* apparaît aussi dès l'ancien français.

- **paradigme sémantique :**

1. *cueillir, trier*

2. *choisir ; préférer* n'apparaît dans la langue qu'au milieu du XIV^e siècle.

3. **FRANÇAIS MODERNE**

L'histoire du mot est caractérisée par une restriction des sens du verbe, remplacé dans ses emplois concrets par *cueillir, ramasser, trier*, et dans ses emplois figurés par *choisir*.

La langue littéraire garde au verbe *élire* son sens de « *choisir* » : il implique alors un **choix fondé sur une préférence manifestée de façon profonde** (cf. *le peuple élu, l'élu de mon cœur*), ou insiste sur le caractère spontané de ce choix. Suivi d'un complément désignant une chose, *élire* implique un sème accusé d' « appropriation personnelle » (TLF).

Dans la langue courante, le verbe, a le sens courant de « *désigner* », suivi d'un complément animé humain : il connaît une vitalité nouvelle et une spécialisation de sens dans le **vocabulaire des institutions modernes et contemporaines** :

- transitif suivi d'un complément renvoyant à un animé humain, il fait référence au fait de **choisir qn par voix de suffrage** pour le désigner comme représentant ou pour lui conférer un honneur. La fonction ou le titre peuvent être précisés par un attribut en construction directe (*élire président*), ou indirecte introduit par *pour* (*élire pour président*). La préposition *à* permet de préciser l'institution que la personne est destinée à rejoindre.
- par métonymie du complément d'objet, *élire* renvoie au fait de choisir par voie de suffrages les personnes devant constituer une collectivité ayant pouvoir de délibérer ou de décider : *élire un bureau, une assemblée...*

Les termes appartenant au paradigme morphologique d'*élire* sont bien vivants en français moderne, notamment dans le domaine institutionnel : *élu, élection, électeur, réélire*.

Dans la langue courante, *élite*, qui désigne ce qu'il y a de meilleur dans un ensemble composé d'êtres ou de choses et s'oppose à *masse*, a enrichi le paradigme dans la langue du XX^e siècle : *élitiste, élitisme, élitaire*.

ETUDE GRAMMATICALE ET STYLISTIQUE D'UN TEXTE DE LANGUE FRANÇAISE POSTERIEUR A 1500

Rapport présenté par Jean-Marie FOURNIER, Julien PIAT,
Valérie RABY et Dan SAVATOVSKY

Avec une moyenne autour de 7, 1/20, les résultats se situent à un niveau équivalent aux années précédentes.

Lexicologie, morphosyntaxe, stylistique : les connaissances et compétences évaluées ici sont multiples. Certains peuvent y voir une difficulté de l'épreuve dite « de français moderne », qui, ajoutée à sa brièveté actuelle (2h30), rendrait les choses tout bonnement impossibles. Néanmoins, le jury se doit d'adopter une notation « classante », et utilise vraiment toute l'échelle des notes. Parce qu'une copie de concours n'est jamais idéale ou parfaite, sans doute faut-il faire *du mieux possible*, en évitant les erreurs rédhibitoires.

L'épreuve de langue française sera modifiée dès la session 2011, mais l'esprit demeurera. Pour mieux comprendre les attentes des correcteurs et de l'institution, nous ne pouvons que conseiller aux futurs candidats la fréquentation des rapports de concours – et en particulier celui de l'année 2009 : ils y trouveront les enjeux et principes essentiels des différents moments de l'épreuve, ainsi qu'une bibliographie générale substantielle. Nous nous contenterons, dans les pages qui viennent, de signaler ce qui, dans la session 2010, était attendu – ce qui, aussi, a pu poser problème.

À la veille de l'introduction d'une nouvelle épreuve de langue française au Capes de lettres modernes, mieux valorisée encore par sa durée et son poids, on souhaite insister sur la **nécessité** qu'il y a, pour un futur enseignant des classes du secondaire, à posséder des compétences grammaticales et linguistiques solides : savoir questionner la langue, l'expliquer, c'est être à même de comprendre les mécanismes les plus fondamentaux dans la construction du sens – et pouvoir transmettre les outils les plus essentiels dans le déchiffrement du monde qui nous entoure.

LEXICOLOGIE

Rappelons brièvement que la partie lexicologique du questionnaire entend mobiliser des savoirs et savoir-faire dans deux domaines : la **morphologie** et la **sémantique** lexicales. Face à chacun des mots proposés, il convient donc de s'interroger à la fois sur la **formation** du terme (mot simple / mot construit par dérivation (affixale ou régressive) / mot obtenu par conversion ou décatégorisation / mot construit par composition (savante ou populaire), etc.) et sur son spectre sémantique. Sur ce second plan, le candidat doit d'abord s'attacher à déployer l'ensemble des sens de la lexie en langue ; sont valorisées les copies qui savent expliquer les glissements de sens : d'un sens propre à un

sens figuré par métaphore, par métonymie, etc. ; d'une acception à une autre par affaiblissement ou spécialisation, etc.

C'est cependant sur l'étude du sens **en contexte** que l'on souhaite attirer l'attention, car c'est là que, souvent, les développements sont insuffisants : il convient de chercher à distinguer les résonances sémantiques du mot en microcontexte (disons dans sa phrase d'occurrence – où peut intervenir la construction syntaxique du mot) puis en macrocontexte (par l'intermédiaire de réseaux sémantiques ou isotopiques notamment).

C'est l'ensemble de ces principes que cherchent à illustrer les pistes de réflexion suivantes :

Soins (v. 3)

1. Formation du mot

Il s'agissait là de reconnaître un mot simple, non construit, héréditaire (ou *issu du fonds primitif*). On rappellera que les indications étymologiques ne sont pas demandées dans l'exercice de lexicologie. Certains candidats se risquent cependant à les fournir, non sans risque : le jury attend dans ce cas qu'elles soient exactes, pour ce qui est du moins ici de l'étymon latin. Certes, les correcteurs ne sanctionnent pas les étymologies aberrantes, mais ils n'ont assurément pu s'empêcher de regarder d'un mauvais œil les copies – trop nombreuses – où le mot *soins* était dit provenir du latin *cura*... – alors que le bon sens phonétique ne devrait pas être cantonné à l'épreuve d'ancien français...

Soins est en fait hérité du latin tardif *sonium*, lui-même emprunté au francique. Ce substantif masculin, ici au pluriel, est sujet du verbe au présent passif *sont connus*.

2. Sens en langue

Le *Dictionnaire* de l'Académie de 1694 voit dans le *soin* l'« application d'esprit à faire quelque chose », à quoi s'ajoute une seconde acception, plus marquée : « *Soin*, signifie aussi, Sollicitude, peine d'esprit, soucy ». Un emploi hypocoristique est également décrit à travers la collocation « *Rendre de petits soins à une Dame*, pour dire, S'attacher à luy rendre beaucoup de petits services qui luy soient agreables ». On trouve également en langue une série d'emplois semi(?)-figés², au singulier seulement et sans déterminant, mais avec insertion possible d'un adverbe ou d'un adjectif : *prendre soin*, *avoir soin* (*prendre bien soin*, *avoir grand soin*). On lit, toujours dans l'édition de 1694 du *Dictionnaire* de l'Académie : « On dit, *Avoir soin de quelqu'un*, pour dire, Pourvoir à ses besoins, à ses necessitez, à sa fortune ».

Une telle distribution sémantique se retrouve dans la langue contemporaine : « souci, préoccupation relative à un objet » (marqué comme *vieilli* par le *Trésor de la langue française*) ; « intérêt, attention que l'on a pour quelqu'un »

² On a accepté *locution verbale* ou *expression verbale lexicalisée* (voire *quasi lexicalisée*). « Lorsque la lexicalisation n'est pas complète, il est possible d'adjoindre un modificateur (par exemple un adjectif ou un complément de nom), ce qui a pour effet de réintroduire le déterminant » (*Grammaire méthodique du français*, p. 166) : *prendre grand soin* vs *prendre un (?) grand soin de...* et *prendre le plus grand soin de...*

; « effort, mal qu'on se donne pour aboutir » ; « acte de sollicitude » ; et, en emploi absolu : « souci, inquiétude » (*vieux* selon le *TLF*).

Des copies ont mentionné d'autres acceptions, comme celles de « responsabilité qu'une personne doit assumer » (*confier/laisser à... le soin de...*) ou d'« actes par lesquels on s'occupe du bon état de quelque chose » (*les soins du ménage*). Certains candidats ont aussi mentionné l'expression familière *être aux petits soins* (« cajoler », avec valeur hypocoristique et figement).

3. Sens en contexte

Dans le texte, le mot revêt le sens (mélioratif – et rendu ici intensif grâce au pluriel) de *sollicitude*, *peine d'esprit*. Roxane rappelle à Bajazet qu'elle a pourvu à ses *nécessités* (vitales), qu'il a bénéficié de ses *bienfaits*, qu'il lui a donné bien du *souci* ; le bénéfice de tous ses *soins* est repris par l'hémistiche résumptif *en un mot, vous vivez* (v. 3). Le mot s'inscrit donc dans le réseau sémantique des termes de l'échange, qui structure toute la tirade des v. 112 ; il est l'expression euphémisée de l'*amour* (v. 7 et 10) de Roxane pour Bajazet. Les *soins* qu'elle lui a prodigués, ses *bienfaits* (v. 7), qui ont un *prix* (v. 10), ne sont payés [de mots ?] en retour et en guise de *reconnaissance* (v. 9) [de dette ?] que d'un amour *feint* (v. 12).

Reconnaissance (v. 9)

1. Formation du mot. Morphologie

Le mot *reconnaissance* est construit par dérivation (on a admis *déverbal*) sur la base verbale *connai(ss)-* (base du verbe *reconnaître*, du latin *recognoscere*), suivant le modèle : [[*reconnais-*]_{b.v.} (-*ance*)_{sur}]_{subst.f.}. Il s'agit donc d'une dérivation propre³ par suffixation en *-ance* (dérivation exocentrique), ce suffixe *-ance* permettant de former des substantifs féminins qui indiquent l'action, un domaine d'action ou (comme dans le texte) le résultat d'une action.

On a surtout trouvé dans les copies des analyses en morphèmes, de type synchronique, parfaitement recevables, du type : préfixe *re-*⁴ + base verbale *connai(ss)-* + suffixe *-ance*⁵.

Certains candidats ont aussi évoqué la famille dérivationnelle : *connaître*, *méconnaître*, *connaissance*, *méconnaissance*, etc.

2. Sens en langue

Conformément à son origine latine, *reconnaître* signifie « retrouver », « rappeler à sa mémoire »⁶ – acception sortie de l'usage – puis, « avouer sa faute ». En ancien français (*Chanson de Roland*, 1080⁷), *reconuissance* désigne un signe de ralliement, avec une valeur métonymique (« ce qui sert à reconnaître

³ On a refusé (*par*) *conversion* et *dérivation parasynthétique*.

⁴ Dans la mesure où *reconnaître* est hérité, on n'attendait pas des candidats de remarques sur la valeur du préfixe. On en a cependant trouvé dans les copies. Plutôt qu'une valeur aspectuelle d'itération, le préfixe *re-* revêt dans *reconnaissance* le sens de « retour en arrière » (conforme à l'étymologie).

⁵ Autrement dit : [[*(re-)*]_{préf.} [*connai(ss)-*]_{b.v.} (-*ance*)_{sur}]_{subst.f.}.

⁶ A. Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, 1998.

⁷ « 'Munjoie!' escriet [Carles] pur la *reconuissance* » (éd. Bédier, 3620).

», en contexte militaire). Dans un développement sémantique ultérieur, parallèle à celui de *reconnaître*, le mot désigne « le sentiment de gratitude » (1190)⁸.

La suffixation par *-ance* signifie la *disposition* et, comme pour tous les substantifs du même type, proches du participe présent, entraîne « un effet de présence du procès »⁷.

Les deux premières acceptions de *reconnaissance* données par le *Dictionnaire de l'Académie* (1694) dans l'entrée « Connoistre »⁹ sont les suivantes¹⁰ :

i. « Action par laquelle on se remet l'idée, l'image de quelque personne, de quelque chose » (acception *sensorielle* ou *psychologique*) ; *ii.* « Gratitude, ressentiment des bienfaits reçus. *Grande, éternelle reconnaissance. avoir de la reconnaissance. tesmoigner sa reconnaissance* » (acception *morale*).

3. Sens en contexte

Dans le texte, on est plus proche de la seconde acception (morale, plus abstraite) donnée par l'Académie (1694) : « (sentiment de) gratitude ».

En microcontexte, la construction syntaxique¹¹ <prép. + déterminant zéro + substantif>, liée à l'actualisation incomplète du substantif (voir la *Grammaire méthodique du français*, p. 167), crée un effet de parallélisme entre les deux groupes prépositionnels : *pour reconnaissance // pour prix*. On peut sans doute comprendre *reconnaissance* comme un nom sans expansion mais aussi, grâce à ce parallélisme de construction, interpréter le complément de nom *de tant d'amour* comme étant en facteur commun : *pour reconnaissance (de tant d'amour),/ pour prix de tant d'amour*.

Des candidats ont cru voir ici une nuance finale, entraînés en ce sens par la préposition *pour*. Or, celle-ci – préposition « à tout faire » pour Pierre Le Goffic (*Grammaires de la phrase française*, § 294) – est difficilement réductible à un sens de base stable (*Grammaire méthodique du français*, p. 373)¹². Par ailleurs, le fait qu'elle ouvre un groupe prépositionnel sans déterminant¹³ entraîne le

⁸ Mais en français moderne, la forme en *-ant reconnaissant* n'est plus sentie comme liée à *reconnaître*. ⁷ D. Corbin, P. Corbin, M. Temple, *La formation des mots : horizons actuels*, Presses Universitaires du Septentrion, 2004, p. 149.

⁹ Il n'y a pas d'entrée « Reconnaissance » avant l'édition de 1762 du *Dictionnaire* de l'Académie.

¹⁰ On a aussi admis les autres acceptions données par le *TLF*, notamment : « fait de se reconnaître mutuellement (...) : *signe de reconnaissance* » ; « opération militaire (...) : *reconnaissance aérienne...* » ; « fait de déclarer vrai (...), syn. *aveu, confession...* » ; « fait de reconnaître officiellement, formellement (...) : *reconnaissance légitime* » et, en particulier, « (...) acte écrit authentifiant une obligation juridique (...) : *reconnaissance de dette* » ; ou encore, dans une expression familière, « *avoir la reconnaissance du ventre* », etc.

¹¹ Les précisions syntaxiques ne sont attendues que lorsqu'elles permettent d'éclairer le sémantisme du mot. C'est le cas ici. Les copies qui ont ébauché une analyse syntaxique ont donc été valorisées.

¹² Avec une valeur proche de *comme* ou de *en guise de*. La préposition est également substituable par *en* ou *par contre* (= *en échange de*).

¹³ Le déterminant zéro est ici un marqueur de détermination massive. On a affaire à des emplois « bien installés en langue avec des noms abstraits à valeur compacte » (N. Fournier, *Grammaire du français classique*, § 221).

semi-figement de *pour reconnaissance*, par assimilation avec l'expression (semi-)figée contiguë *pour prix de*, et ainsi une accentuation de la valeur abstraite de *reconnaissance*.

En macrocontexte, *reconnaissance* est pris dans le même réseau que *soins* : la mise en regard des mots de l'échange (et de l'aveu) dont il fait partie (avec *prix*)¹⁴ permet d'opposer terme à terme la vérité des sentiments ou des procédés de Roxane (*amour, soins, bienfaits, confiance*) et la fausseté de ceux de Bajazet (*amour feint, mépris, fausses couleurs, déguiser, bouche perfide*).

GRAMMAIRE

a) Les déterminants, du v. 15 (« *Ne prétendrais-tu point...* ») au v. 22 (« *... tout le mystère* »)

Une question de synthèse suppose, rappelons-le, une réponse **organisée**, sous forme de classement raisonné : **il est donc exclu de traiter des occurrences les unes après les autres, dans l'ordre de leur apparition dans le texte** – comme on l'a hélas trouvé dans trop de copies. On attend au contraire des candidats qu'ils **classent** leurs remarques à partir d'une définition **problématisée** de la notion en jeu. Pour dire les choses autrement, un tel exercice doit être abordé comme s'il s'agissait d'un **commentaire** grammatical. À l'écrit du Capes, on attend en effet des candidats qu'ils ne se contentent pas de repérer des « articles définis » ou des « déterminants démonstratifs », mais qu'ils sachent définir la catégorie, en expliquent le rôle, et s'arrêtent (surtout) sur les cas problématiques. C'est ce qu'essaient de montrer les lignes qui suivent.

Les déterminants sont des constituants essentiels du groupe nominal (GN) bien formé, lorsque le nom tête est un nom commun. Ils codent une série d'opérations au terme desquelles la référence d'une expression nominale est construite (si l'on adopte le point de vue de l'émetteur), ou identifiée (si l'on adopte le point de vue du récepteur), en prenant appui sur les informations descriptives (catégorielles) véhiculées par le nom et l'ensemble de ses adjoints. On comprendra donc qu'il est impropre d'écrire, comme on l'a vu dans beaucoup de copies, que le déterminant « caractérise ».

Les noms propres, en revanche, sont des dénominations attachées à un référent singulier auquel ils sont assignés par ce que la *Grammaire méthodique du français* appelle un acte de « baptême linguistique » ; ce sont des *désignateurs rigides*. Les noms propres n'ont pas besoin d'être précédés d'un déterminant pour être employés en discours (sauf dans le cas des déterminants contraints : le Rhône, la Seine, etc.).

¹⁴ Par syllepse. En contexte étroit, nous avons le sens plus abstrait (« sentiment de gratitude ») ; en contexte large, par connotation, le sens plus concret : *reconnaissance* (« le fait de dire qu'on admet », *avouer*) est pris dans la série des verbes de parole inaugurée par prétérition par les v. 1 et 2 (« Je ne vous *ferai point* des reproches frivoles / Les moments sont trop chers pour les perdre en paroles ») : *dire* (v. 4, v. 19, v. 21), *taire* (v. 6), *nier* (v. 14), *déguiser* (v. 16), *jurer* (v. 17), *démentir* (v. 20), *confesser* (v. 25).

Sur le plan catégoriel, les déterminants peuvent être rangés dans différentes sous-classes :

articles (au sein desquels on distingue défini, indéfini, partitif), déterminants possessifs, démonstratifs, indéfinis, interrogatifs, exclamatifs...

Le calcul de la référence est lui-même dépendant de certaines caractéristiques sémantiques très générales de la dénotation des GN. Les procédures de calcul ne sont en effet pas les mêmes selon que les GN dénotent des entités comptables (discrètes) ou massives (avec, potentiellement, la distinction proposée par Antoine Culioli entre *dense* et *compact*).

Les options terminologiques adoptées dans les grammaires sont très diverses. Celle que l'on choisit ici n'en exclut évidemment aucune autre. On classera les occurrences du texte suivant que les déterminants actualisent :

1. des GN définis (*ie* déterminés par un article défini, un déterminant démonstratif, ou possessif),
2. des GN indéfinis (on ne rencontre que des articles indéfinis dans le texte),

On s'intéressera pour finir aux

3. déterminants \emptyset (et/ou à l'absence de déterminant).

Le libellé n'excluait pas la description morphologique ; le jury a donc valorisé les candidats qui y ont consacré une partie de leur étude.

1. Les GN définis :

Ils sont introduits par des déterminants définis, parfois dits « essentiels » parce qu'ils ne peuvent pas se combiner entre eux. Ils peuvent cependant s'associer à d'autres éléments pour former des groupes déterminants.

On peut théoriquement distinguer deux cas :

- soit le référent correspond à une ou plusieurs entités identifiables dans le contexte (l'ensemble des connaissances partagées – prêtées, alléguées ou présupposées – par les interlocuteurs), ou dans le cotexte, si l'entité a déjà été évoquée précédemment. On parle dans ce cas de référence **spécifique** ;
- soit la référence est constituée par l'ensemble de la classe des entités correspondant à la description du GN, on parle dans ce cas de référence **générique**.

Tous les emplois du texte correspondaient à des références spécifiques.

1.1. l'article défini :

La procédure d'identification du référent visé suppose :

- i) la prise en compte du sens dénotatif du GN (N et ses expansions)
- ii) le fait que l'article défini code la présupposition d'existence du référent visé et son unicité.

La confrontation de ces informations procédurales et sémantiques, et des informations pragmatiquement disponibles et pertinentes dans la situation d'énonciation permet l'identification univoque du référent.

Dans le texte, on relève :

- *la lettre* (dans la didascalie) : il s'agit d'une expression définie incomplète, non autonome du point de vue référentiel. Une seule entité directement accessible dans la situation d'énonciation correspond à cette description.

Le problème, toutefois, est que cette occurrence apparaît dans une didascalie. Autrement dit, dans une séquence faite pour être lue. Pour le lecteur en effet, la référence est anaphorique : il s'agit d'une anaphore infidèle dont le référent est l'expression nominale démonstrative : *cet écrit* (si on se limite au contexte de la scène). La didascalie en effet n'est pas dans le même plan énonciatif que les tirades des personnages.

- *tout le mystère [d'un malheureux amour]* (v. 22) : on observe ici une expression définie incomplète : la référence se construit par anaphore avec le contexte des deux tirades précédentes de Roxane qui décrivent la dissimulation de Bajazet : certains candidats ont donc parlé à juste titre d'anaphore résomptive.

Tout forme ici avec l'article défini un *groupe déterminant défini* (*Grammaire méthodique du français*), qui ajoute à la saisie opérée par l'article l'indication quantitative de la totalité.

1.2. le déterminant possessif :

- *tes fausses couleurs* (v. 15) : l'information codée par le déterminant possessif peut être glosée comme l'équivalent d'une séquence du type : (*mon N* => *le N de moi*) (ce déterminant a ainsi la particularité de varier en genre et en personne). On peut donc considérer que le fonctionnement sémantique du déterminant possessif est analogue à (ou se déduit de) celui de l'article défini, à la différence près qu'il ajoute une information descriptive dans la dénotation du GN. On peut y voir un autre cas de référence par anaphore résomptive : aucune expression nominale dans le contexte ne peut fournir le référent de ce GN (non plus qu'une entité directement accessible dans la situation d'énonciation correspondant à la dénotation *fausses couleurs...*) ; la référence se construit donc par relation avec une séquence discursive plus large, qui thématise, dans le discours de Roxane, la dissimulation, les mensonges supposés de Bajazet, en l'occurrence la fin de la première tirade de la scène.

Mais on peut sans doute également admettre que la métaphore est interprétable directement, sans appui sur le contexte (quoique plus difficilement). La référence serait alors déictique.

- *ton Atalide* (v. 18) : l'occurrence méritait qu'on s'y arrête, puisque le déterminant possessif est ici utilisé devant un nom propre, cas plus rare en français que dans d'autres langues romanes, mais pas du tout exceptionnel (*le Hugo de 1825 ; j'ai connu une Charlotte autrefois ; un de Gaulle aurait agi différemment...*). Deux points sont cependant à souligner :

- le déterminant ne joue aucun rôle dans l'identification du référent : le nom propre a par nature une référence particulière unique ;

- le possessif a ici une double valeur : il marque la relation affective entretenue par le « possesseur » et le porteur du nom propre ; et (c'est une caractéristique de la 2^e personne) il est porteur contradictoirement d'une nuance péjorative.

1.3. le déterminant démonstratif

Sa valeur instructionnelle engage à trouver le référent grâce à des éléments en relation spatio-temporelle avec l'occurrence du démonstratif et non à partir de la prise en compte de l'information sémantique véhiculée par le nom-tête comme le fait l'article défini (de façon plus *directe* donc qu'avec ce dernier). Dans son usage standard (dit déictique), le déterminant démonstratif permet la désignation d'un référent accessible dans la situation d'énonciation mais, par différence avec l'article défini, qui permet l'identification d'un référent *au sein d'un ensemble hétérogène*, le démonstratif code la production d'*un geste d'ostension nécessaire* pour identifier un référent dans un ensemble homogène (c'est-à-dire une collection d'entités identiques, parce que l'instruction d'unicité ne serait pas valide) : on dit « passe-moi cette gomme » quand on a plusieurs gommes devant soi.

Toutefois, ce fonctionnement classique ne permet pas de rendre compte des deux emplois du texte : *cet écrit* (v. 20) et *cette lettre sincère* (v. 21).

Dans les deux cas, l'expression référentielle renvoie, dans le contexte de la situation d'énonciation des deux personnages, à un référent que son unicité permettrait d'identifier par un article défini.

Cependant, la procédure indexicale mise en œuvre par le déterminant démonstratif a pour effet également un *détachement*, un *isolement* de l'objet de référence (c'est d'ailleurs cet effet qui permet d'atteindre un référent parmi d'autres identiques dans un ensemble homogène). Cette valeur de *détachement* peut justifier à elle seule l'emploi du démonstratif. C'est le cas de la première occurrence, *cet écrit*. Le détachement est ici motivé par les affects dont la désignation du référent est chargée par Roxane (irritation, indignation, mépris... ; cf également le choix de la dénomination négociée à la réplique suivante par Bajazet)¹⁵.

Dans le second cas, en revanche, on a affaire à un autre emploi classique : l'emploi du démonstratif met en évidence un nouvel aspect du référent, qui conduit à en proposer une reclassification¹⁶ ; à la dénomination choisie par Roxane, *cet écrit*, Bajazet oppose ici *cette lettre sincère*.

Les démonstratifs de ce type combinent donc deux fonctionnements : un fonctionnement déictique, *et* puisqu'il y a reclassification, présentation du référent sous un nouvel aspect, construction de la référence en appui sur une séquence antérieure.

¹⁵ On peut par exemple penser à un exemple type comme *passe-moi ce gâteau*, alors qu'il n'y a qu'un gâteau sur la table, adressé avec irritation à quelqu'un qui le retient trop longtemps pour se servir...

¹⁶ C'est le cas dans une phrase du type suivant : *j'ai attendu Pierre tout l'après-midi, cet animal avait oublié le rendez-vous*.

2. Les GN indéfinis

On ne rencontre dans le texte que des cas d'emploi de l'article indéfini. On peut partir de l'observation selon laquelle les articles indéfinis s'emploient prototypiquement avec des noms comptables.

Une occurrence du texte entre dans cette catégorie : *une bouche perfide* (v. 18).

La construction de la référence n'est pas indépendante de la prédication. Dans le cas général, l'article indéfini dont nous avons un exemple ici, sert à introduire un nouveau référent, parce que celui-ci n'est pas accessible (ou réputé tel), ou immédiatement identifiable dans la situation d'énonciation (dans le discours, l'univers des connaissances partagées). Le locuteur ne (pré)suppose pas chez celui à qui il s'adresse qu'il pourrait avoir accès au référent dont il veut lui parler, indépendamment de ce qu'il lui en dit (la prédication verbale principale), ni qu'il en garantit l'existence.

Le référent est ainsi donné comme un exemplaire quelconque de la classe dénotée par le nom et tel qu'il est porteur des propriétés distinctives dénotées par la prédication verbale principale.

Ici, le fait remarquable est que le référent est précisément accessible dans la situation d'énonciation et n'a pas besoin d'être introduit... Roxane pourrait référer à la « bouche » de Bajazet par d'autres moyens linguistiques : le possessif (*de ta bouche perfide*), le démonstratif (*avec cette bouche perfide*).

Mais tout est là précisément : le référent n'est pas donné comme partie du corps de Bajazet, seulement comme exemplaire quelconque d'une classe instanciée par le descripteur nominal *et* porteur de la propriété dénotée par le prédicat « prétendre me jurer ». Ce *détachement* correspond à ce que Spitzer a appelé *l'effet de sourdine* dans le texte racinien.

Dans les deux autres occurrences : *un amour qui te retient ailleurs* (v. 15), et *un malheureux amour* (v. 22), on peut noter que le nom est [- comptable]. L'emploi de l'article indéfini n'est possible qu'avec une expansion : *qui te retient ailleurs, malheureux*. Cette expansion permet de construire un sous-type de l'entité dénotée par le nom ; l'article indéfini instancie alors une occurrence du sous-type. On peut également parler ici d'effet de sourdine (*un* pour *mon*).

3. Absence de déterminant et déterminant zéro

On s'attendait à voir rappelée, même succinctement, la problématique désormais classique, qui distingue selon que le déterminant est restituable ou qu'il ne l'est pas : c'est en effet l'argument distributionnel qui permet de poser l'existence d'un déterminant zéro (par exemple dans la construction de l'attribut, *Pierre est président / Pierre est le président*).

On doit donc distinguer les cas où le GN est dépourvu de déterminant en toutes positions syntaxiques, et ceux où l'absence de déterminant est liée à la position syntaxique.

3.1. absence de déterminant en toute position syntaxique

L'absence de déterminant est liée à une détermination référentielle forte : ici, le cas est prototypiquement réalisé par *∅ Atalide* (v. 19), qui compose un emploi standard du nom propre.

Cet emploi est possible ici parce que Bajazet sait que Roxane a une connaissance préalable de « qui s'appelle Atalide ». L'emploi du nom propre aboutit en effet à une interprétation correcte dans une situation donnée si les protagonistes de la situation de communication savent que son porteur se nomme ainsi.

3.2. absence de déterminant liée à la position syntaxique :

On trouvait dans le texte deux cas d'apostrophe : l'interpellation du destinataire crée un contexte où le référent est suffisamment déterminé sans qu'il soit nécessaire d'employer un déterminant, de toute façon impossible avec le terme d'adresse : *∅ madame* (v. 19). On peut relever également l'adjectif substantivé, *∅ perfide* (v. 20).

Reste l'occurrence *ô ∅ ciel* (v. 19), que l'on peut traiter comme une interjection (avec recatégorisation du substantif, donc exclue du corpus) : il est difficile, en effet, d'y voir une apostrophe, puisque la séquence est insérée dans un discours adressé à Roxane. Une autre analyse pouvait être proposée, comme apostrophe en *emploi autonome*.

b) Faites toutes les remarques nécessaires sur : « *Me nier un mépris que tu crois que j'ignore* » (v. 14).

La question dite « de détail », bien que notée sur 2 points, est importante dans l'évaluation de la copie : elle témoigne des intuitions linguistiques du candidat – et, trop souvent, révèle de lourdes lacunes.

Ce fut particulièrement le cas cette année, dans la **délimitation des syntagmes**, et ce, dès la première étape de la réponse, à savoir la description d'ensemble de la séquence, qui forme une construction infinitive, complément d'objet direct dans une phrase interro-négative. C'est bien *l'ensemble* qui est COD du verbe *vouloir*, et non pas uniquement *un mépris*, comme le prouve le test attendu de pronominalisation : *le voudrais-tu ?* mais non **le voudrais-tu que tu crois que j'ignore*.

On pouvait donc s'interroger d'abord sur le statut du groupe infinitif, et voir, en conséquence du test précédent, qu'il est en emploi nominal (l'ensemble de la construction est l'équivalent d'un GN), conservant cependant sa rection verbale (deux compléments). On a accepté l'analyse en « proposition infinitive », mais dans l'acception transformationnelle de la catégorie, lorsqu'elle était décrite comme résultant d'une « réduction infinitive », c'est-à-dire d'une suppression de l'agent en raison de sa co-référentialité avec le sujet du verbe recteur (**voudrais-tu point encore que tu me nies...*).

Un deuxième point d'intérêt résidait dans la construction du verbe *nier*, verbe transitif direct, dont la valence est ici étendue par l'ajout du complément indirect *me*

(datif étendu, parfois dit « d'intérêt »). La double complémentation est aujourd'hui considérée comme « vieillie » (TLF), mais mentionnée par le *Dictionnaire* de l'Académie de 1694 (ex. : *vous le dites & je vous le nie*), seul dictionnaire du XVII^e à mentionner cette construction, et dans cette seule édition. Le jury s'est étonné qu'un plus grand nombre de copies ne remarquent pas que *nier* n'est pas ici synonyme de *dénier* mais a le sens de « refuser à qqn de reconnaître qqch pour vrai ».

Un troisième point consistait à étudier la « relative imbriquée » (ou relative « du second degré ») dans *un mépris que tu crois que j'ignore*. Deux analyses, non exclusives, sont possibles : - soit la proposition relative enchâsse une complétive, de telle sorte que le pronom relatif a une fonction dans cette proposition enchâssée (COD de *ignore*) et non, comme les relatifs habituels, par rapport au verbe de la relative (*crois*) ;

- soit, en suivant la *Grammaire du français classique* de N. Fournier (p. 113), la construction *que tu crois que j'ignore* est une construction à objet (le premier *que*, relatif) et attribut de l'objet (la séquence *que j'ignore*). Ce qui soutient le caractère prédicatif de cette seconde subordonnée est la commutation possible avec un adjectif ou une construction infinitive : *un mépris que tu crois être ignoré de moi*.

Dans les deux cas, il s'agissait là encore de ne pas se tromper dans le « découpage » des propositions -

STYLISTIQUE

On pourrait débattre – l'on débat – de la « stylistique », et de ce qu'elle dit – ou ne dit pas – sur le « style » ; il n'en reste pas moins que, malgré ses contours flous (s'agit-il d'aller vers une herméneutique du texte ? si oui, vers laquelle ? S'agit-il de dégager des caractéristiques témoignant d'un usage de la langue, et partant, d'une situation au sein d'un état de la langue, littéraire ou non ?), malgré l'hétérogénéité de ses outils (l'appareillage emprunte aussi bien à la rhétorique qu'à la syntaxe, au lexique, à la métrique), l'étude stylistique demeure – et demeurera – l'un des exercices fondamentaux de l'épreuve de langue française au Capes de lettres modernes.

Il vaut donc mieux, dans un rapport de concours, destiné à présenter aux futurs candidats les attentes du jury, rabattre de ses ambitions, et se concentrer sur quelques rappels **méthodologiques** – ceux que l'on trouve excellemment exposés dans le rapport 2009 :

L'exercice de stylistique n'est ni un pur commentaire littéraire, ni le simple relevé et la simple analyse de formes de langue remarquables, leur emploi fût-il propre au « style » de l'auteur dont il faut étudier une page. Certes, il fait partie de l'épreuve intitulée « Étude *grammaticale* d'un texte postérieur à 1500 » : il s'agit donc d'abord d'un travail de type linguistique et grammatical. L'exigence première est bien que les faits de langue significatifs soient clairement identifiés (et précisément dénommés), puis exactement analysés. Mais cela ne suffit pas. Le savoir linguistique qu'on mobilise ainsi doit l'être au service de l'intelligence d'un texte littéraire particulier, de la mise en évidence des ressources et des procédés d'une écriture singulière et des effets de lecture qu'elle produit.

Plus pragmatiquement, on peut donc signaler aux candidats :

- que le jury **sanctionne les relevés et listes** dénués de perspectives interprétatives (cette année, un nombre de copies tout à fait saisissant a consacré une partie entière du commentaire à des remarques plus ou moins justes organisées autour de l'étude d'« un texte de théâtre classique », composé d'alexandrins à rimes plates, etc. : c'était là nier la singularité de cette page et ne pas se confronter à ses spécificités) ;
- que le jury ne souhaite pas lire de **commentaires « littéraires »**, qui prennent les faits de langue pour de simples illustrations (typiquement, ce fut le cas de longs développements sur le lyrisme, qui se contentaient de rappeler l'« amour » de Roxane pour Bajazet, et n'arguaient que d'un vague « champ lexical »).
- que les correcteurs ont valorisé les copies **articulant** sans cesse la **triple exigence de l'épreuve** : le **repérage** de faits langagiers, leur **explication/description**, leur **commentaire** (ouverture interprétative). Qu'on nous permette ici de conseiller, à nouveau, l'utilisation de titres manifestant constamment cette double articulation. On ne saurait que redire aussi **l'idéal de la rédaction** : sans elle, il est très difficile – voire impossible – d'aller vers des analyses fines et étayées.

Ce qui suit doit être donc lu comme un ensemble de propositions réunissant à la fois ce que le jury s'attendait à trouver dans les copies (mais de manière non exhaustive !) et ce qu'il a pu effectivement lire ici et là.

Il faut insister sur l'importance d'une **problématisation** du commentaire, sans quoi les deux ou trois parties proposées ne sauraient s'articuler entre elles : il s'agit alors de proposer une hypothèse de lecture mêlant prise en compte du matériau langagier et ouverture interprétative. (Répétons ici qu'il est de très mauvais ton de trouver dans la copie d'un candidat aux fonctions de professeur de français un usage fautif de l'interrogation indirecte – il convient ainsi de bannir les formulations du type **nous nous demanderons comment Racine fait-il pour...*)

Ici, l'intérêt de la page, inscrite dans le dénouement de *Bajazet* (on est à la scène 4 de l'Acte V), pouvait être lu à travers les **fonctions de la parole, et plus précisément du dialogue**, dont on sait la place fondamentale qu'il occupe dans l'énonciation théâtrale. Dans cet aveu extorqué auquel on assiste en effet, les enjeux rhétoriques sont forts, ne serait-ce que dans la reprise de lieux de la scène judiciaire : mise en accusation de Bajazet par Roxane, exhibition d'une preuve, constituée par la lettre produite, aveu – qui valide en fait la condamnation prononcée par Roxane.

1. Un dialogue agonique

1.1 Une répartition déséquilibrée de la parole

Si l'on s'en tient au dialogue même, on peut dégager plusieurs temps dans cet extrait

:

. d'abord, une séquence dominée par Roxane (v. 1-13), ce qui se traduit par la **longueur** de sa première intervention, avec laquelle contraste la courte intervention (réaction) de Bajazet ; ce dernier apparaît dans une situation de « faiblesse », relayée par la modalité interrogative qui couvre l'ensemble du propos, et par la reprise immédiate de la parole par Roxane – on peut ici noter le partage significatif de l'alexandrin avant la césure (4//2/6). (Notons que le v. 13 est bien un alexandrin, réparti entre deux personnages ; il ne s'agit pas de « deux vers » ou de « vers incomplets », comme on a pu le lire dans certaines copies !) ;

. cette même structure se retrouve dans un second mouvement (v. 14-20) : le discours de Roxane se développe selon un principe d'amplification (avec reprise du même patron interrégatif) ; la réponse de Bajazet, mêlant exclamation (dont on sait qu'elle traduit la subjectivité du locuteur) et interrogation, est interrompue (v. 19-20), ce qui a pour conséquence de mettre en valeur la domination de Roxane ;

. le dernier temps repose sur la présentation de la lettre ; l'intervention de Roxane est, cette fois, brève, particulièrement efficace par son rythme heurté dans le premier hémistiche, puis s'amplifiant dès lors qu'apparaissent les impératifs : 1/3/2//6. L'aveu de Bajazet clôt le passage – et son importance est soulignée par l'allongement significatif du discours.

1.2. Une tragédie de la parole

Certains candidats ont été frappés à juste titre par les deux figures de **prétérition** à l'entame des deux prises de parole de Roxane et de Bajazet (*je ne vous ferai point des reproches frivoles*, v. 1 ; *je ne vous dis plus rien*, v. 21). Le discours se développe donc de manière paradoxale, et l'on peut restituer ici un lien entre prétérition et litote, caractéristique de cet « effet de sourdine » que Leo Spitzer a pu analyser chez Racine : derrière ces propositions, il faut peut-être lire, au contraire, une parole puissante.

On peut remarquer que les propos de Roxane thématisent fréquemment la parole même : *les moments sont trop chers pour les perdre en paroles* (v. 2), *en un mot* (v. 3), *je ne vous dirais que ce que vous savez* (v. 4), *je n'en murmure point* (v. 6). Ces formulations dessinent une parole voulue comme efficace – et il s'agit de surmarquer sa visée une (numéral *un*, négation restrictive *ne que*). À cet égard, la portée de la négation peut parfois être ambiguë : → au v. 1 (*je ne vous ferai point des reproches frivoles*), est-ce une négation de phrase ou une négation de constituant, portant sur *frivoles* ? La première analyse va du côté de la prétérition généralisée, la seconde du côté d'une accentuation des reproches à venir (s'ils ne sont pas frivoles, c'est qu'ils seront graves).

→ on retrouve cette même ambiguïté au v. 6 (*je n'en murmure point*) ; deux interprétations sont possibles : soit l'on s'attache au sème de la /parole/ et à ce moment, ce qui est nié, c'est encore le développement même du discours ; soit l'on accentue le sème /à voix basse/ (le sens originel est « se plaindre sourdement »), et l'on peut alors comprendre que Roxane désigne sa parole comme véhémence.

De fait, à partir de *à ne vous rien taire* (v. 6), la parole ne se dit plus comme empêchée – des marqueurs viennent même souligner qu'elle déborde : *mais* (v. 9), par exemple, dans un usage proche de son sens étymologique (< *magis*).

L'intérêt est que ces prétérations donnent le ton des propos respectifs de Roxane et Bajazet : du côté de Roxane, le reproche ; du côté de Bajazet, l'aveu.

2. Rhétorique judiciaire et rhétorique de l'aveu

2.1. L'*ethos* de Roxane : entre douceur et violence

D'abord, l'*ethos* de Roxane se dit à travers le vocabulaire du sentiment amoureux, que ce soit pour le peindre au haut degré (*tant d'amour, tant de confiance*, v. 10), ou pour le dire sur le mode dysphorique, moral (*soins*, v. 3) ou physique (*faibles attraits*, v. 8) – où l'on peut aussi reconnaître le *topos* de l'amante blessée ;

Parallèlement, se peint un *ethos* de la douceur qui se retourne rapidement : dans ses premiers propos, on relève une série de modalisateurs : *peut-être* (v. 7), *auraient dû* (v. 8), mais aussi des marqueurs de dialogisme présupposant une opposition à l'autre : c'est là le fonctionnement énonciatif de *malgré* (v. 5) ou *quoique* (v. 6)...

On peut aussi commenter dans cette perspective l'emploi de tiroirs composés à valeur d'accompli (résultatif), comme pour tirer le bilan du comportement de Bajazet : le passé composé de *je n'ai pu vous plaire* (v. 5), le subjonctif passé de *vous ayez feint* (v. 11-12).

Le glissement du *vous* au *tu* (on a trouvé le terme d'*énallage*) marque une étape importante dans cette parole accusatrice. La violence des propos de Roxane culmine ainsi au v. 18, composé de monosyllabes à l'exclusion d'*Atalide*, qui constitue l'acmé de cette parolecharge, en même temps que le nom propre dit sans détour la rivale.

On pourrait aussi remarquer le retour de l'adverbe *enfin* (v. 9 et 17), qui souligne la surenchère à laquelle se livre Roxane, tandis que l'usage de la forme en *-rais*, niée, dit ensuite l'indignation : *voudrais-tu point / ne prétendrais-tu point*.

On identifie bien une **gradation** dans la véhémence des propos de Roxane.

2.2. Le *pathos* de la mise en accusation

La mise en accusation de l'autre commence rapidement, à travers un vocabulaire fortement connoté axiologiquement : *par des détours si bas, feint* ; le trait sémantique du /mensonge/ insiste – *feint, que vous ne sentiez pas, que tu crois que j'ignore* (avec cette construction complexe qui peut témoigner des manœuvres de Bajazet dont Roxane se plaint), *tes fausses couleurs, déguiser, démens*...

On peut relever la figure de dérivation intéressante entre *bouche perfide* (v. 17) et l'apostrophe *perfide* (v. 20) : on passe d'une métonymie avec énallage de personne (*une bouche perfide* pour *ta bouche perfide*) à l'adresse directe, ce qui veut dire aussi que c'est bien la bouche – et les paroles – de Bajazet qui se trouvent au premier plan de l'accusation. → la **pragmatique de l'interrogation** se révélait féconde pour comprendre les enjeux du dialogue : les interro-négations de Roxane fonctionnent sur le modèle du trope illocutoire

(*Voudrais-tu point encore...* = mise en garde) ou bien orientent fatalement la réponse de l'allocutaire, forçant ainsi l'aveu.

2.3. L'aveu de Bajazet se veut explicatif.

On y relève une forte intrication entre les notions de causalité et de précédence. Le phénomène est particulièrement remarquable dans :

. la rime entre *sincère* et *mystère* thématise l'aveu, impression corroborée par *je le confesse*, qui reçoit l'accent à la césure ;

. l'appel au *pathos* de l'autre, à travers *un malheureux amour* et l'évocation du tourment, qui passe par :

- la protestation sur la volonté, d'ordre hyperbolique (*mille fois*, v. 24) ;

- la place du *vous*, qui essaime phoniquement dans *voulu vous découvrir*, comme pour en dire, malgré tout, l'importance ;

- l'insistance sur l'antécédence chronologique du sentiment (*devant que, prévenant, déjà, dès l'enfance*), dont on peut remarquer qu'il n'est pas présenté comme passion, mais contenu dans les limites du sentiment dominé, précisément dénoté par le sens propre des termes *amour, désir, cœur* – à opposer à la métaphore topique de la passion amoureuse chez Roxane : *sa flamme*.

- une tension entre *tout prêt à s'ouvrir*, / *Mon cœur* (v. 23-24) et à *tout autre désir mon cœur était fermé* (v. 28) – de fait, l'antithèse repose à la fois sur une opposition lexicale entre *s'ouvrir* et *fermer* mais encore entre la représentation aspectuelle prospective dans le premier cas, et accomplie dans le second.

3. Le théâtre des sentiments

3.1. Une antithèse structurale : l'évidence vs la dissimulation

. l'isotopie du mensonge ponctue l'ensemble du texte, de *feindre à mystère et secret*, en passant par les métaphores des *fausses couleurs*, de *déguiser* – jusqu'à forger une redondance dans *feint un amour pour moi que vous ne sentiez pas* (v. 12).

. la parole vs les faits

→ on peut sentir un effet d'annonce dans les propos liminaires de Roxane : *les moments sont trop chers pour les perdre en paroles* (v. 2) ; d'où la production de la lettre et le jeu de *deixis* qu'elle autorise – une preuve qui repose, au sens étymologique, sur l'*évidence*.

→ la rime signifiante entre *dit* et *écrit* (v. 19-20) ; les précautions autour de la parole souligneraient donc sa potentialité mensongère, contrairement à l'écrit – ce que reflète encore le jeu des caractérisants et prédicats attachés à la lettre : *sincère* (v. 22), *contient tout le mystère* (v. 23)

3.2. La primauté de la raison

On peut se souvenir de ce que Spitzer, derrière l'effet de sourdine, montrait comment, chez Racine, « l'éteignoir de la froide raison vient tempérer l'élan lyrique ». De nombreux indices concourent à donner cette impression dans le passage – essentiellement dans la première intervention de Roxane :

. l'allongement des phrases, les phénomènes de disjonction, comme pour mieux rappeler le scandale du mensonge et des « détours » empruntés, ainsi la disjonction de l'auxiliaire *avoir* et du verbe *feindre* par des circonstants (*si longtemps, par des détours si bas*, v. 11) ; . la complication par des structures méta-énonciatives (*à ne vous rien taire*) et par des configurations rectificatives ;

On pouvait restituer le parcours de l'amante éconduite, des sentiments à la raison, par exemple dans le court-circuitage du vocabulaire amoureux :

- le lexique amoureux est mis en débat, par recours à des configurations dialogiques : *malgré tout mon amour* (v. 5), *ce même amour, peut-être* (v. 7) ;
- le vocabulaire moral est substitué au vocabulaire des sentiments, dans des structures binaires : *ce même amour, peut-être, et ces mêmes bienfaits* (v. 7) ; *pour prix de tant d'amour, de tant de confiance* (v. 10) + un verbe significatif : *suppléer* (v. 8) ;
- des termes marquent l'échange rationnel : *pour prix de* (v. 10) se substitue ainsi au sentiment amoureux.

Mais petit à petit, chez Roxane, la parole oublie cette tension vers la raison, pour se trouver dominée par l'affect (ce qui se manifeste dans une perte de brio syntaxique ou dans la réduction des interventions...).

3.3. L'« effet de sourdine » (Spitzer) : affirmation et mise à distance

Comme l'a souligné Spitzer, le style racinien repose sur le **contraste entre le forte de l'hyperbole et le piano de la litote**, où la sourdine se résout en accentuation des effets : il s'agissait donc de mettre en avant une série de contrastes dans :

- le marquage du haut degré

De nombreux candidats ont souligné le rôle de l'hyperbole (adverbes intensifiants, comme *si* et *tant* : *trop chers pour ; tant d'amour, tant de reconnaissance si longtemps, si bas* ; variante du déterminant complexe *tout le* ; indication du haut degré à travers le syntagme adjectival *plein d'un amour dès l'enfance formé...*) ;

- le recours à la litote (dire le moins pour faire entendre le plus) ; on relève ici de beaux exemples, destinés à peindre les sentiments très violents de Roxane : *Mes soins vous sont connus ; en un mot vous vivez* (v. 3) compose un alexandrin gros de menaces (qui établit un lien avec le contexte que certains ont rappelé : le congé de Bajazet par Roxane équivaldra à sa mort).

→ l'aveu de Bajazet passe par l'intransitivité du verbe *aimer*, comme pour ne pas dire qui est l'objet du sentiment : *j'aime, je le confesse* (v. 25), ce que l'on peut lire en contraste avec la négation restrictive dans la bouche de Roxane : *tout ce que tu ne sens que pour ton Atalide* (v. 18) – mais dans cette formule, c'est le sentiment qui est gazé à travers la référence indéfinie de *tout ce que*.

→ l'indéfini, pour dire l'amour (*un amour pour moi que vous ne sentiez pas*, v. 12 ; *un malheureux amour*, v. 22 ; *un amour dès l'enfance formé*, v. 27), mais aussi – et surtout chez Roxane – l'être aimé : *une bouche perfide* (v. 17). Mais des éléments rompent avec ce principe de gazage :

- l'usage des déterminants possessifs : pour dire la dysphorie chez Roxane : *mes soins, mes faibles attraits* ; pour dire le sentiment amoureux chez Bajazet : *mon cœur, votre âme, mon espoir, sa flamme, mon cœur...*

- le nom propre, *Atalide*, dans la parole de Roxane, constitue l'acmé du premier mouvement, après les descriptions indéfinies *un amour que* et *un amour qui* et le floutage par l'adverbe *ailleurs* (v. 16)

Ainsi, l'enchaînement sur le nom propre (v. 18-19), dans un effet de chiasme, dit l'opposition es deux personnages.

→ On relève ainsi des désignations différentes de soi chez Roxane et Bajazet : chez Roxane, une forte prégnance de la P1, sous la forme de pronoms personnels et déterminants possessifs, jusqu'au datif étendu : *me nier un mépris...* ; chez Bajazet, un partage entre la P1, fortement affirmée (*j'aime, je le confesse*) et la dissolution du moi dans les métonymies/synecdoques caractéristiques du discours amoureux et précieux, telle *mon cœur*, ce qui équivaut à se peindre comme amant.

Un bon nombre de copies a rappelé la fin de la pièce : le « Sortez » de Roxane, quelques vers plus bas, résonnera comme une condamnation à mort pour Bajazet. Une lecture attentive aux enjeux stylistiques de cette scène, comme elle put apparaître dans un nombre somme toute trop réduit de copies, devait ainsi permettre de comprendre comment se prépare, toujours *dans les mots*, ce dénouement tragique.